



Recensement des outils ADEME et autres pouvant concourir à la définition d'indicateurs pour l'évaluation environnementale de la durabilité des systèmes alimentaires

*Etude SYALINNOV : INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX des Systèmes
alimentaires durables -
SUPAGRO / ADEME / DRAAF*

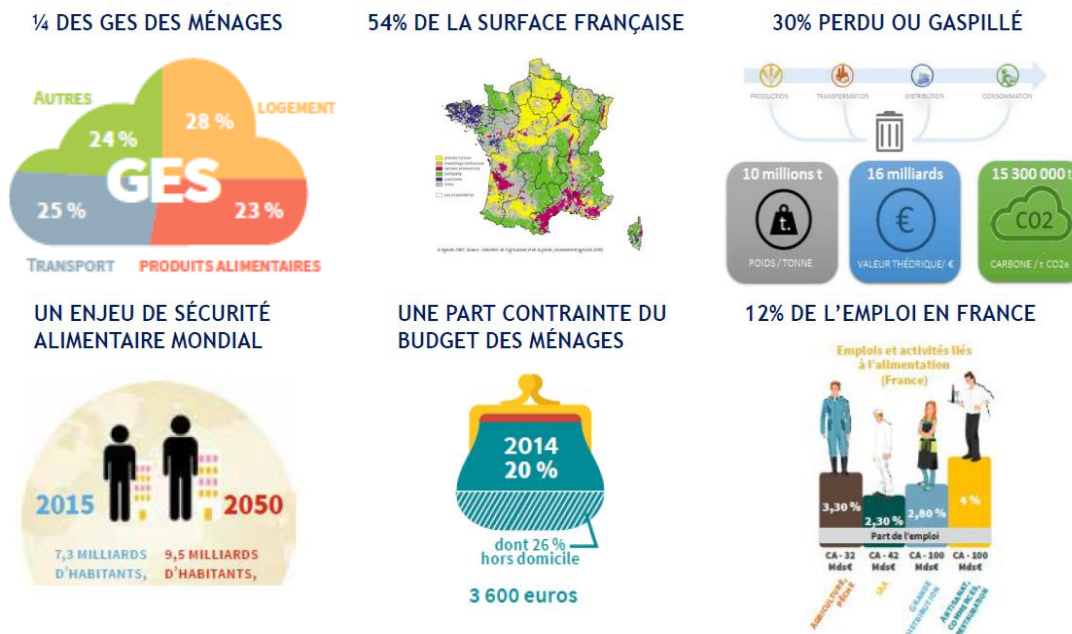
Table des matières

Indicateurs environnement et alimentation durable.....	3
1. Outils sectoriels :.....	6
1.1. Bilan Carbone®	6
1.2. L'adaptation au changement climatique la démarche TACCT	7
1.3. ClimAgri	8
1.4. OUTIL ALDO séquestration du carbone dans le sol et les forêts des EPIC	8
1.5. GASPILLAGE ALIMENTAIRE	9
1.6. 10 Indicateurs économie circulaire CGDD 2017	11
1.7. Mesure de l'empreinte matières de l'économie française : une analyse par matières et par catégories de produits.....	12
2. Outils démarches territoriales :.....	13
2.1. Plan climat : guide PCAET référentiels :	13
2.1.1. CIT'ERGIE ,	13
2.1.2. CLIMAT PRATIC	14
2.2. Programme de prévention (PLPDMA) - Économie de ressources (déchets) : référentiel économie circulaire	15
2.3. Référentiel ECONOMIE CIRCULAIRE.....	16
2.4. PAT projet alimentaire / grille analyse des projets PNA	17
3. Autres labels et méthodes afférentes.....	17
3.1. Label bas-carbone et la méthodologie « Carbon'Agri »,.....	17
3.2. LABEL Haute Valeur Environnementale	18
4. Bases données, plateformes, observatoires, études :.....	20
4.1. Bases de données	20
4.1.1. AGRIBALYSE®	20
4.1.2. AGRIADAPT Des ressources numériques libres d'accès sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.....	21
4.1.3. BASE IMPACT base de données affichage environnemental des produits de grande consommation.....	22
4.1.4. CARTE DES SOLS	22
4.1.5. Cartographie des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité	23
4.2. Plateformes de données, observatoires,	24
4.2.1. TERRITOIRE & CLIMAT observatoire.....	24
4.2.2. SINOE® déchets données collecte et traitement des déchets ménagers	24
4.2.3. LES CHIFFRES CLES DECHETS 2019	25
4.2.1. MODECOM mode de caractérisation des ordures ménagères résiduelles.....	25
4.2.2. Plateformes de données gouvernementales	25

4.2.3.	Plateformes de données régionales observatoires régionaux énergie climat- déchets économie circulaire	26
4.2.4.	La Plateforme française ECONOMIE CIRCULAIRE / Institut de l'économie circulaire	26
4.2.5.	RARE réseau des agences régionales de l'Energie et de l'environnement	27
4.3.	Etudes.....	27
4.3.1.	ANALYSE DES ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIAUX D'UNE ALIMENTATION DURABLE	28
4.3.2.	UTOPIE autonomie alimentaire des villes	28
5.	AUTRE OUTIL.....	29
5.1.	Recueil ADEME pour les collectivités DEMAIN MON TERRITOIRE	29
	ANNEXE OUTIL ALDO séquestration du carbone dans le sol et les forêts	30
	ANNEXE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	31
	ANNEXE CITERGIE.....	35
	ANNEXE CLIMAT PRATIC.....	38
	ANNEXE REFERENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE	39
	ANNEXE Certification HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE	41
	ANNEXE Les données présentes dans SINOE®-Déchets	44
	ANNEXE ORDECO données déchets région OCCITANIE.....	46
	ANNEXE IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ET LES COUTS CACHES	47
	ANNEXE UTOPIE autonomie alimentaire des aires urbaines.....	52
	ANNEXE Guide DEMAIN MON TERRITOIRE	56
	AUTRES RESSOURCES	59
	ANNEXE GRILLE ANALYSE ADEME (interne) de l'appel à projet PNA	62
	ANNEXE SCHEMA SYNTHETIQUE DES OUTILS.....	66

Indicateurs environnement et alimentation durable

Sur le plan environnemental, avec un quart de l’empreinte carbone des Français, **l’alimentation constitue le premier poste responsable des émissions de gaz à effet de serre (GES), du même ordre de grandeur que le transport ou le logement**. Les impacts sont également importants sur les enjeux de l’eau, des sols, de l’air et de la biodiversité. La majeure partie des impacts se situe à l’étape de production agricole, et dépend donc en grande partie des modes de production, mais également de la composition du régime alimentaire.



Pour nourrir le monde à l’horizon 2050 et contribuer à la transition écologique, il faut évoluer vers :

- Une production agricole ayant des pratiques plus respectueuses de l’environnement, une intégration de **l’écoconception** au sein des filières agro-alimentaires. La mobilisation des marges de progrès sur la logistique, les transports, la transformation, le conditionnement, la distribution, la consommation est également indispensable ;
- Une **évolution des pratiques alimentaires** en faisant converger les enjeux de santé et d’environnement. En France, cela passe notamment par le rééquilibrage entre aliments d’origine animale et d’origine végétale, la consommation de produits de saison et de proximité... ;
- Une **réduction drastique des pertes et gaspillage** à chaque étape de la chaîne alimentaire (1/3 de la production mondiale est gaspillé).

L’évaluation des impacts environnementaux de l’alimentation durable relèvent de plusieurs approches sectorielles et territoriales, sur lesquelles l’ADEME travaille depuis plusieurs années au travers de différents modes d’actions (recherche, accompagnement technique et financier) des acteurs des filières comme des territoires.

De nombreux outils ont été développés et mis en œuvre qui peuvent aider à établir des mesures pour l’évaluation des actions et des politiques, ou qui comporte de méthodes spécifiques pour établir des indicateurs environnementaux en lien avec l’alimentation durable.

Ce document tente de répertorier les outils qui peuvent concourir au développement d’indicateurs environnementaux pour l’outil SYALINNOV d’autoévaluation de la durabilité des systèmes alimentaires.

Voici une liste non exhaustive des outils et bases de données de l’ADEME et aussi d’autres organismes répertoriés en catégories qui sont toutes fois perméables compte tenu de la diversité des différentes thématiques et de leur approche : (pour la liste complète se reporter à la table des matières)

A - Des outils méthodologiques sectoriels en vue de construire des politiques et des stratégies d'actions :

- Bilan Carbone BEGES,
- TACCT adaptation au changement climatique
- CLimAgri
- ALDO séquestration du carbone
- Pertes et gaspillage alimentaire
- ...

Des outils de conduite de démarches territoriales, des labels, qui incluent des outils d'évaluation des enjeux environnementaux des politiques publiques pour la transition écologique comprenant l'alimentation durable :

- Guide PCAET,
- CITERGIE,
- CLIMAT PRATIC,
- Guide PLPDMA, (programme prévention des déchets)
- Référentiel ECONOMIE CIRCULAIRE,
- UTOPIE (flux alimentaire des aires urbaines)
- ...

Des bases de données spécifiques développées en lien avec ces outils méthodologiques :

- AGRIBALISE ,
- AGRIADAPT
- BASE IMPACT
- MODECOM
- ...

Et aussi des observatoires nationaux et régionaux mettent à disposition des données :

- SINOE (déchets et économie circulaire) <https://www.sinoe.org/>
- CHIFFRES CLES DECHETS ADEME

En OCCITANIE

- ORDECO déchets et économie circulaire
- AREC agence régionale Energie Climat
- DREAL site du SRCAE et sur le schéma des Enr énergies renouvelable

Réflexion : quels indicateurs pour quels enjeux ?

Deux grandes catégories d'indicateurs ? :

- Des indicateurs de quantification de résultats :
 - Ex. : réduction des GES, réduction des déchets ménagers, BTP, agricoles, valorisation ressources, réduction des pollutions, etc.
- Des indicateurs d'objectif d'action qui permettent d'atteindre des buts recherchés globalement :
 - Ex. : incitation à la sobriété en eau, en énergie fossile, aux changements de pratiques de production et de consommation,

Dans quel contexte de connaissance et appropriation des grands enjeux de TEE ?

Les acteurs ont une **connaissance parcelaire des enjeux** de TEE et de la façon de les intégrer dans les politiques territoriales ;

Les sujets intrinsèquement liés à la planification sont les mieux intégrés, mais le niveau d'ambition diffère selon les documents :

- La protection des sols (limitation de l'artificialisation, conservation d'espaces naturels et agricoles, maintien/restauration de leur qualité)
- La protection de l'environnement, notamment de la biodiversité via la TVB
- Mobilités, bâtiment et EnR : des sujets connus mais dont la prise en compte reste difficile.
- L'adaptation au changement climatique : un enjeu peu traité mais de plus en plus reconnu

Des enjeux délaissés ou méconnus : pression sur les ressources, gestion des réseaux, qualité de l'air

Deux questions majeures : « **Comment faire ?** » et « **Pourquoi faire ?** »

- Un manque ressenti d'outils réglementaires pour intégrer la TEE
- Le manque d'intérêt des élus pour la TEE reste le principal frein
- Des territoires ruraux qui se sentent encore moins concernés par la TEE

Un problème plus général : ex. **quelle est la capacité des élus à développer une vision globale de la ville et du territoire ?**

1. Outils sectoriels :

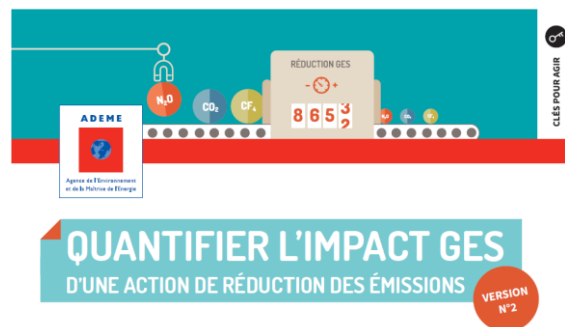
Des outils méthodologiques pour élaborer des politiques et des stratégies pour mener les transitions écologiques :

1.1. Bilan Carbone®



Le Bilan Carbone® se compose d'un **tableur Excel principal** dit **tableur-maître** prêt à l'emploi pour effectuer le calcul des émissions, comparer entre elles les émissions d'une année sur l'autre et évaluer le potentiel de diverses actions de réduction

Il existe des tableurs spécifiques à des secteurs d'activité comme le Bilan carbone viticulture.



Le bilan GES permet de s'interroger sur la dépendance et la vulnérabilité carbone d'une organisation et permet d'avoir une réflexion sur sa stratégie de développement.

Un bilan GES n'a pas pour finalité de permettre la comparaison entre différentes organisations. Il constitue un moyen de construire un plan d'amélioration pour chacune d'entre elles, dans le but d'en réduire l'empreinte carbone et par la même occasion les coûts de fonctionnement.

Les résultats finaux sont exprimés en tonnes équivalent CO2 (tCO2e).

Outils :

- un **modèle vierge de « Fiche Action »** – et sa version de démo – aiguillant l'utilisateur dans la mise en œuvre de la méthode. Il s'agit d'un document Excel qui reprend les principaux questionnements pour construire sa quantification ;
- un **recueil de 52 « Fiches Exemple »** issues de l'expérimentation 2015 auprès d'une vingtaine d'entités et les 52 « Fiches Action » associées dûment complétées ;

> www.bilans-ges.ademe.fr – Rubrique Ressources / Plan d'action



1.2. L'adaptation au changement climatique la démarche TACCT

<https://www.territoires-climat.ademe.fr/actualite/adaptation-au-changement-climatique-focus-sur-la-demarche-tacct>

La démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) permet, en 3 étapes, d'élaborer une politique d'adaptation au changement climatique de "A à Z", du diagnostic de vulnérabilité jusqu'au suivi des mesures et à l'évaluation de la stratégie. La démarche coordonne les trois outils existants :

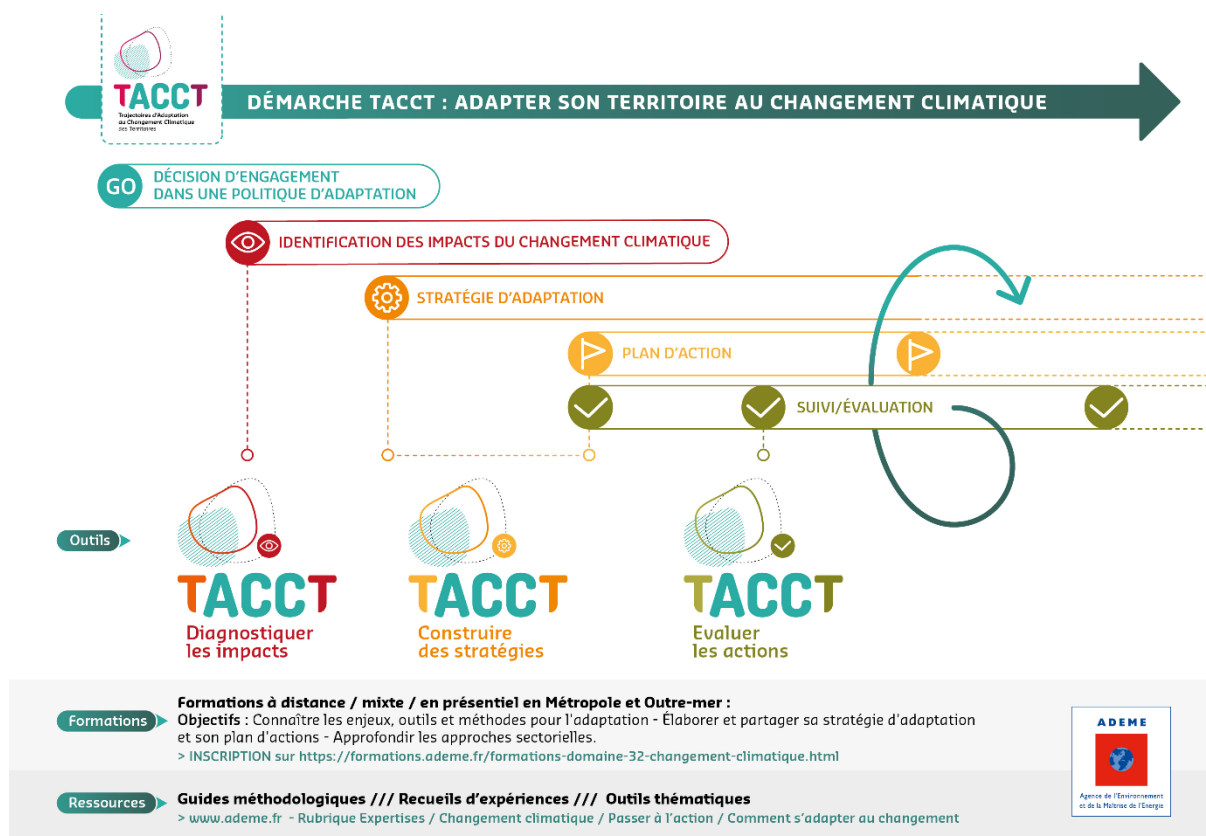


- [Impact'Climat](#) devient TACCT Diagnostiquer les impacts
- [Objectif'Climat](#) Trajectoires devient TACCT Construire des Stratégies
- [Objectif'Climat](#) Suivi-Evaluation devient TACCT Evaluer les actions

TACCT, facilite l'animation territoriale et éclaire les choix d'action en matière d'adaptation.

Le kit TACCT sera bientôt disponible sur la [médiathèque de l'ADEME](#) et via le site Territoires&Climat.

Associé au guide méthodologique "Objectif Climat" est disponible un outil informatique sous Excel et Libre Office. Une notice d'instruction est mise à disposition pour faciliter sa prise en main.



1.3. ClimAgri



ClimAgri® est un outil et une démarche de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires, diffusé par l'ADEME. Associé à la base de données AGRI BALLYSE



A l'échelle des territoires et notamment en zone rurale, le secteur agricole peut représenter jusqu'à 40 à 50 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Dans le cadre du développement des plans climats à l'échelle régionale (Schéma Régional Climat Air Energie [SRCAE]) ou infra-régionale (Plans Climat Air Energie Territoriaux [PCAET]) une analyse fine des impacts de l'agriculture au regard de sa production s'avère souvent nécessaire, d'autant que cette échelle d'analyse est pertinente pour élaborer un plan d'action tenant compte des spécificités de l'agriculture locale.

Les principaux objectifs opérationnels de l'outil sont, à l'échelle d'un territoire, de mettre en relations trois types d'indicateurs :

- Les consommations d'énergie de l'agriculture ;
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) (CO₂, CH₄, N₂O) et de polluants (NH₃, COV_{NM}, NO_x, TSP, PM₁₀, PM_{2,5}) ;
- La production de matière première agricole (potentiel nourricier).

L'outil ClimAgri® a initialement été développé en 2009 par Solagro et Bio Intelligence Service pour le compte de l'ADEME. Des évolutions et améliorations sont régulièrement apportées en fonction des besoins identifiés ou de l'amélioration des connaissances.

L'outil ClimAgri® est un tableur permettant, à partir de la saisie de données relatives au territoire, d'estimer pour l'agriculture et la forêt :

- les consommations d'énergie (directes et indirectes) ;
- les émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes) ;
- les émissions de polluants atmosphériques ;
- le stock de carbone lié aux sols agricoles et forestiers, ainsi qu'à la biomasse forestière ;
- la production d'énergies renouvelables sur le territoire ;
- la production de matière première agricole et forestière, ainsi que la performance nourricière du territoire.

<https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-agricole/passer-a-l'action/dossier/evaluation-environnementale-agriculture/loutil-climagri>

1.4. OUTIL ALDO séquestration du carbone dans le sol et les forêts des EPIC

SOLS ET FORÊTS LA SÉQUESTRATION CARBONE OUTIL ALDO

L'outil **ALDO** (que deux territoires du Club T2E2 -PNRPA et PTAB- avaient commencé à tester début 2018) permettant d'**estimer la séquestration du carbone dans le sol et les forêts des EPIC** est désormais **disponible en ligne** :

<https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/76>
<https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/211-76>

Des tutoriels sous forme de vidéo et de diaporama seront bientôt disponibles. de nombreux guides et documents techniques sur la séquestration carbone sont téléchargeables à cet endroit également.

Pour ceux qui souhaiteraient approfondir le sujet, une notice explicitant la méthode employée pour construire l'outil est également disponible.

Simple d'utilisation, cet outil excel se veut support de réflexion à partir d'une analyse chiffrée des enjeux.

Il peut être utilisé pour :

- **Etablir un diagnostic** de la séquestration actuelle de carbone dans les sols et les forêts d'une EPCI, en tenant compte des dynamiques de changements d'affectation des sols (ex : artificialisation, mise en place d'espaces verts, afforestation, mise en cultures de prairies), de croissance forestière et de stockage dans les produits bois ;
- **Évaluer le potentiel** de certaines pratiques agricoles favorisant le stockage de carbone et de la maîtrise de l'artificialisation des sols.

Il a pour but de fournir un **document d'appui** aux EPCI pour l'élaboration de leur PCAET, et de sensibiliser les acteurs aux enjeux liés aux sols et à la préservation des forêts sur leur territoire. Réservoirs naturels de carbone, les sols et forêts ont en effet de **forts potentiels de stockage de carbone** et apparaissent aujourd'hui comme des éléments clés pour améliorer les bilans de GES des territoires.

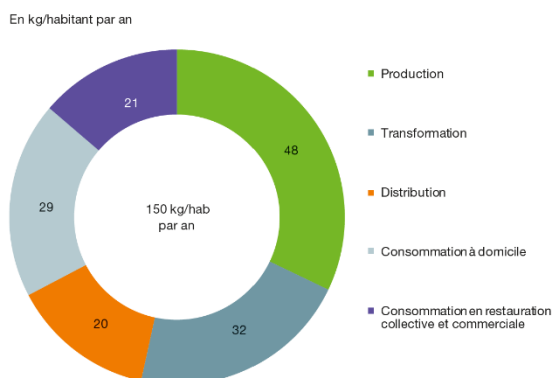
Cet outil propose donc une approche simple pour **initier une réflexion** sur la **gestion des sols et de la biomasse** en lien avec les activités agricoles, sylvicoles et l'aménagement du territoire. D'autres outils sont néanmoins nécessaires pour réaliser une évaluation de plans d'actions.

Cf. ANNEXE

1.5. GASPILLAGE ALIMENTAIRE

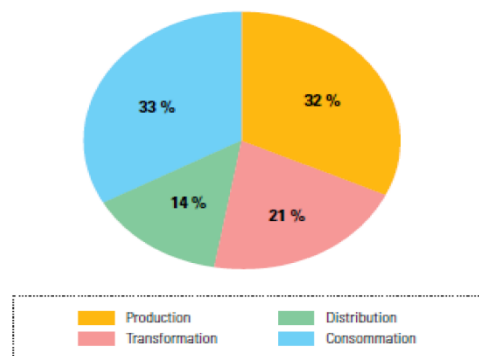


Répartition des pertes et gaspillages alimentaires en France au long de la chaîne alimentaire



Sources : Ademe (Pertes et gaspillages alimentaires : l'état des lieux et leur gestion par étapes de la chaîne alimentaire, 2016)

Distribution gaspillage alimentaire (16 milliards euros, 15 millions Teq CO2) Source : Ademe (2016)

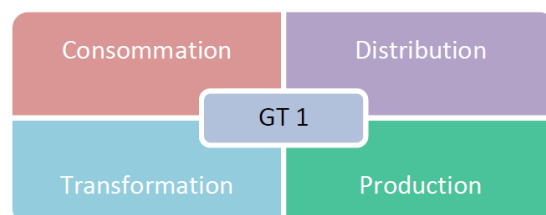


Dans le cadre du PACTE NATIONAL, l'ADEME a piloté le groupe de travail INDICATEURS ET MESURES la synthèse et le rapport sur <https://www.ademe.fr/gaspillage-alimentaire-bilan-groupe-travail-indicateurs-mesures>

Objectifs :

- Permettre à chaque acteur de la chaîne alimentaire de disposer d'un système d'observation pérenne et efficace pour étudier sa progression vers une réduction des pertes et gaspillage alimentaires ;
- Disposer d'outils d'observation permettant à terme de suivre l'objectif national de réduction de 50% du gaspillage alimentaire d'ici 2025.

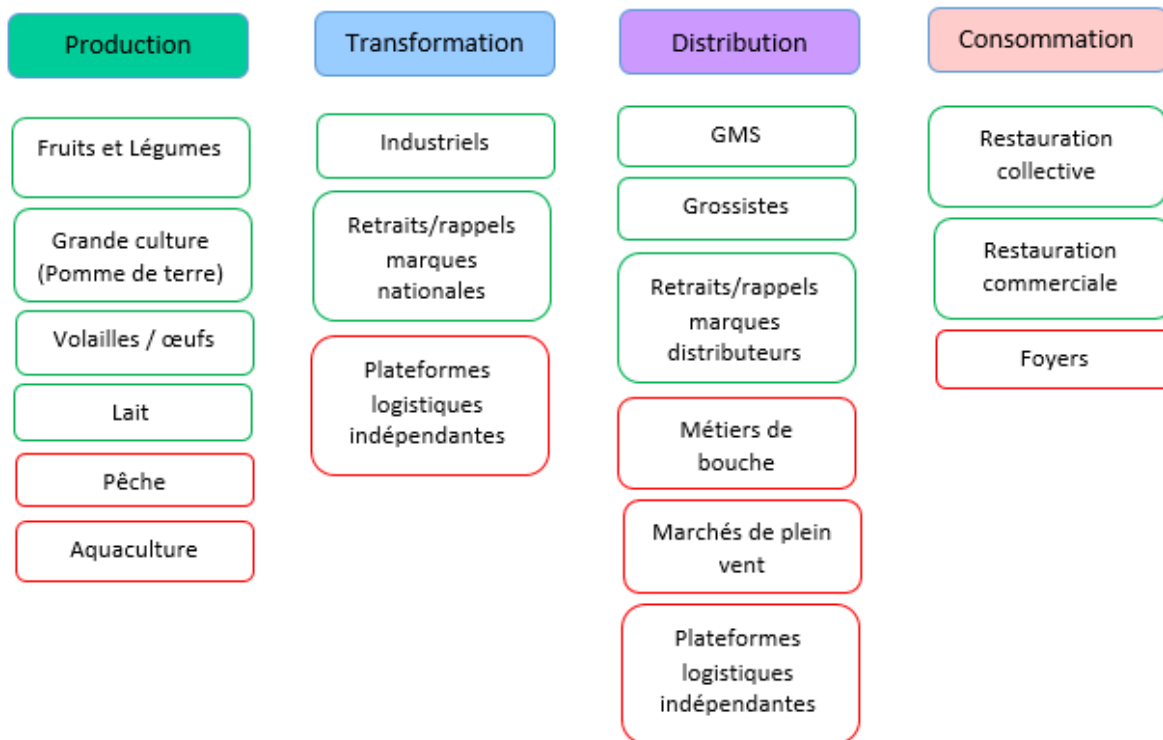
Afin de prendre en compte les spécificités de chaque secteur, le GT a été organisé en 4 sous-groupes de travail représentant les 4 principaux maillons de la chaîne alimentaire.



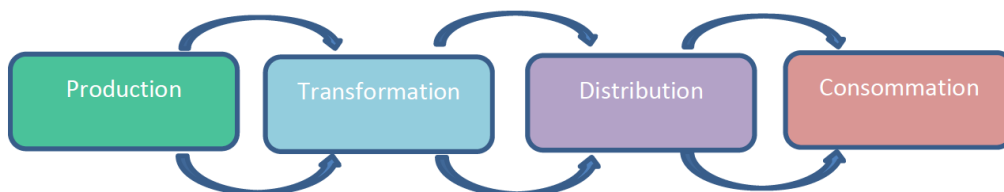
Concernant l'objectif de mettre en place un reporting centralisé au niveau national, une part importante du travail reste encore à réaliser. En effet, à ce jour, très peu des critères relatifs à la fiabilité statistique sont réunis.

Synthèse des données identifiées pour le suivi des pertes et gaspillage alimentaire en France

- Secteur ou acteur pour lesquels les données sont identifiées comme disponibles à court terme
- Secteur ou acteur pour lesquels les données ne sont pas identifiées à ce jour comme disponibles



Ont également été mis en évidence les interdépendances entre ces secteurs et la difficulté d'accéder aux informations liées aux intermédiaires :



Parmi ces intermédiaires, manquent aujourd'hui (Février 2020) aux travaux la logistique et les plateformes logistiques indépendantes (entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs).

D'autres acteurs clés non représentés dans ce groupe de travail doivent être étudié pour compléter les travaux. Parmi ceux-ci ont été identifiés :

- Les marchés de plein vent
- Les marchés de bouche
- Les foyers

Des outils de lutte contre le gaspillage alimentaire disponibles sur otpigede.fr : voir en annexe la liste des les outils disponibles par secteur

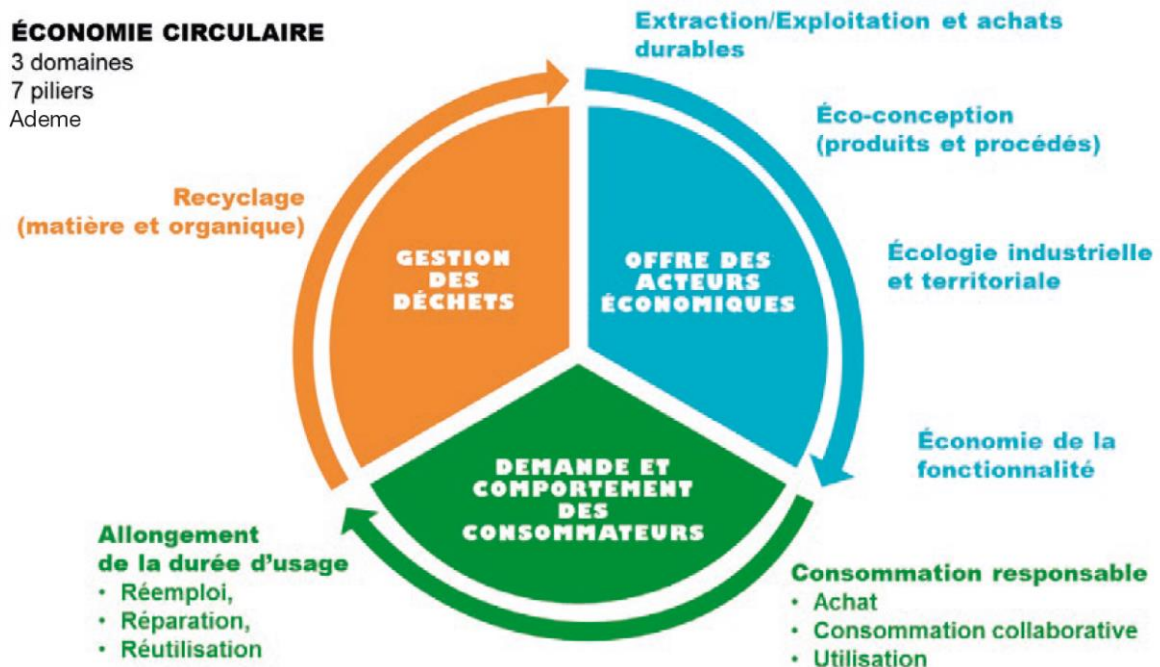
<https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable-gaspillage-alimentaire>

Cf. ANNEXE

1.6. 10 Indicateurs économie circulaire CGDD 2017

L'économie circulaire permet de passer d'un mode de production et de consommation linéaire – consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter –, à un modèle circulaire. Cette transition, comme le rappelle la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (LTECV), repose en premier lieu sur une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et notamment des matières premières.

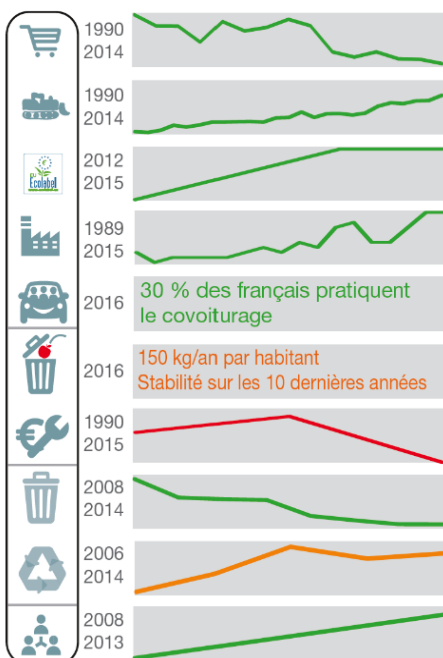
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/10-indicateurs-cles-pour-le-suivi-de-leconomie-circulaire-edition-2017>



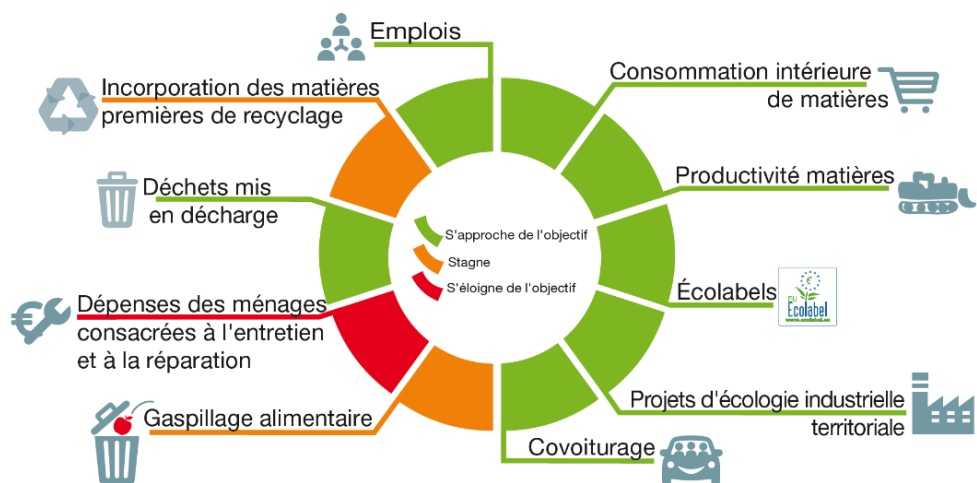
Le CGDD en 2017 propose de mesurer et suivre la circularité de l'économie à partir de 10 indicateurs clés couvrant les 7 piliers de l'économie circulaire :

L'économie circulaire en France

Évolutions temporelles



Tendances des indicateurs clés



1.7. Mesure de l’empreinte matières de l’économie française : une analyse par matières et par catégories de produits.

[thema-05-l-empreinte-matieres-de-l-economie-francaise-nov2019](#)

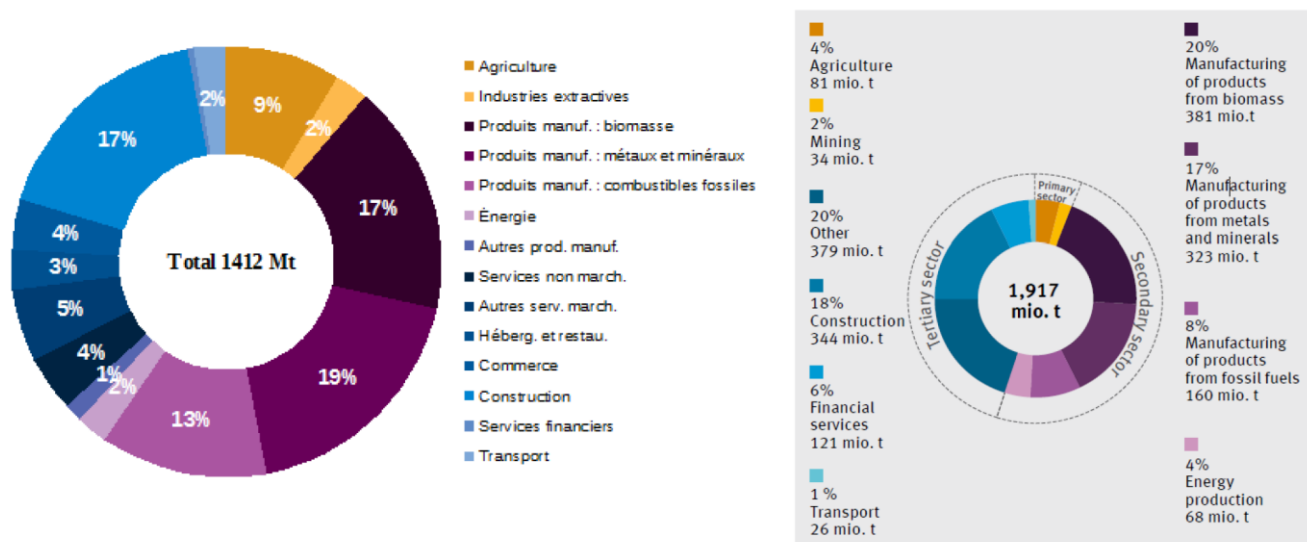
Le CGDD propose une méthode de mesure des besoins en matières de l’économie pour identifier les leviers de progrès

Parmi les indicateurs matières existants, l’empreinte matière comptabilise la quantité de matières primaires mobilisée, en France et à l’étranger, pour satisfaire la demande finale intérieure.

La méthodologie utilise le cadre entrées-sorties de la comptabilité nationale (151 catégories de produits) et les données physiques de flux et contenus de matières (51 matières). Il s’agit de mieux prendre en compte la structure de l’appareil productif français et de relier à chaque produit consommé l’empreinte matière associée. Le calcul est effectué pour l’année 2013.

Le résultat : les produits agricoles et agro-alimentaire captent l’essentiel de l’empreinte en biomasse et l’investissement en construction une large part de l’empreinte en produits non métalliques. L’empreinte en combustibles fossiles est nettement plus répartie selon les différents produits.

Figure 5 - Besoins en matières de l’économie (indicateur RMI) pour la France en 2013 et pour l’Allemagne en 2011, selon les produits de la demande finale



2. Outils démarches territoriales :

2.1. Plan climat : guide PCAET référentiels :

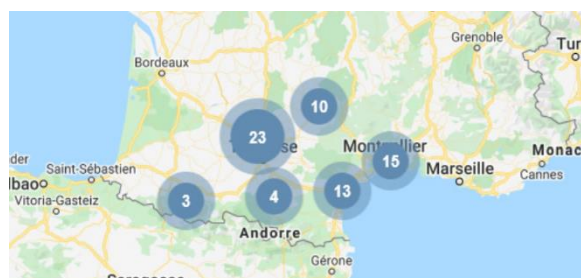


En France les collectivités mènent des démarches territoriales Plan Climat progressivement depuis les années 2000 qui consiste à mettre en œuvre un bilan carbone pour aboutir à un programme de réduction la consommation d'énergie, de développement des énergies renouvelables du patrimoine et des services et sur l'ensemble de leur territoire.

Le PCAET Plan Climat Air Energie territorial que l'on connaît aujourd'hui, s'est construite progressivement par expérimentation avec les collectivités engagées. Le Plan Climat est devenu obligatoire avec les lois Grenelle à partir de 2009 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et de fin 2018 pour celles de 20 000 habitants.

L'ADEME met à disposition sur le site <https://www.territoires-climat.ademe.fr/> des guides pour mener les études obligatoires et les différentes étapes pour établir le diagnostic territorial ; le plan d'action air, énergie, climat des territoires et de le suivre et l'évaluer périodiquement.

Sur le même site <https://www.territoires-climat.ademe.fr/observatoire/search> sont disponibles des données sur les plans climat et les démarches menées dans les régions.



Concernant le suivi et l'évaluation le label CITERGIE et l'outil CLIMAT PRATIC sont les deux outils mis à disposition par l'ADEME pour les collectivités qui sont décrits ci-après.

2.1.1. CITERGIE , <https://citergie.ademe.fr/>

Un label européen décliné pour les collectivités françaises

Le label Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award, auquel participent 1504 collectivités européennes dans plusieurs pays, dont 804 qui ont déjà reçu le label : Allemagne, Autriche, Italie, France, Suisse, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco...

Créé en 1997 à l'initiative de collectivités suisses et autrichiennes, il permet de conduire des actions au niveau local et d'agir sur l'offre et la demande d'énergie.

Depuis sa création en 2003, l'Association internationale à but non lucratif « European Energy Award », dont l'ADEME est membre, fédère et coordonne tous les porteurs de projets nationaux qui mettent le label en oeuvre. La Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco et la France y participent. D'autres pays sont en expérimentation.

Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award (EEA) En France, il est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales depuis 2008.

Véritable guide méthodologique destiné à l'amélioration continue de la politique climat-air-énergie des collectivités, le processus du label se conduit en quatre étapes avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie accrédité :

1. l'état des lieux de la situation initiale à partir du référentiel,



2. la définition d'un programme pluriannuel de politique climat-air-énergie,
3. la phase de labellisation si la collectivité satisfait aux exigences du label,
4. la mise en œuvre continue, évaluée, avec chaque année une visite de suivi du conseiller Cit'ergie.

Le cadre méthodique repose sur

- un catalogue standardisé au niveau européen, constitué en France de 60 actions réparties dans les 6 domaines d'intervention de la collectivité,
- un référentiel national d'aide à l'évaluation, qui lui permet d'apprécier les actions conduites par la collectivité au regard de ses compétences propres et de son influence sur le territoire adaptée au contexte réglementaire et technique français.

Les 6 domaines du catalogue	
<input checked="" type="checkbox"/>	Développement territorial
<input checked="" type="checkbox"/>	Patrimoine de la collectivité
<input checked="" type="checkbox"/>	Approvisionnement eau, énergie et assainissement
<input checked="" type="checkbox"/>	Mobilité
<input checked="" type="checkbox"/>	Organisation interne
<input checked="" type="checkbox"/>	Coopération et communication

Extrait de la grille CITERGIE :

6.4 Agriculture, forêt

		Nbre maxi de points
6.4.1	<p>Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable</p> <p>Au travers de ses compétences, la collectivité soutient, promeut et encourage des pratiques agricoles et alimentaires durables sur son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en menant des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules du secteur agricole (formation aux pratiques agro-écologiques, certification environnementale des exploitations...) - en mobilisant les acteurs du territoire, par exemple par le biais d'un PAT – projet alimentaire territorial – sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (du producteur au consommateur) - en orientant ses actions et ses soutiens (techniques et financiers) pour accompagner des projets exemplaires et les filières agricoles locales et durables - par le biais de la commande publique (restauration collective publique, événementiel) - en sensibilisant les habitants aux enjeux et aux actions à mettre en place (alimentation moins carnée, respect de la saisonnalité, lutte contre le gaspillage alimentaire...) 	12
6.4.2	<p>Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés</p> <p>La collectivité prend en compte la forêt et les espaces boisés dans ses documents d'urbanisme, dans un objectif d'identification, de préservation, d'utilisation rationnelle ou de développement. Elle incite aux pratiques sylvicoles durables et au développement des pratiques de gestion raisonnée des forêts et espaces boisés, en interne et auprès des particuliers et des professionnels. Elle contribue à structurer et développer des filières bois-énergie et bois-construction.</p>	6

Cf. ANNEXE les fiches actions

2.1.2. CLIMAT PRATIC

C'est un outil d'aide à l'élaboration d'une politique climat air énergie ou d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Il permet de guider les collectivités pas à pas pour définir rapidement un programme d'actions climat-air-énergie adapté à leurs territoires.



Le référentiel unique climat air énergie issu de la fusion des outils [Cit'ergie](#) et [Climat Pratic](#) permet aux collectivités de se doter d'un cadre structurant pour leur transition énergétique locale vers une société faiblement émettrice de gaz à effet de serre. Il comprend **16 thématiques**. Chaque fiche action est assortie d'une présentation du contexte, de retours d'expériences et d'une hiérarchisation des sous-actions dans une logique progressive « C/B/A ».

Le référentiel peut également être appréhendé selon une [approche par domaine](#) (Cit'ergie).

Il se compose d'un tableur facile à utiliser (pas besoin d'assistance) comprenant une quinzaine d'onglets et de fiches explicatives qui permettent de compléter le tableau et surtout d'aller plus loin...

Un tableau de progression composé de :

- 16 onglets thématiques
- 2 onglets de pilotage (synthèse des résultats, plans d'actions)
- Le format flexible du tableau permet de le modifier en fonction des enjeux locaux.

2. Des fiches explicatives précisent, pour chacune des cases du tableau :

- L'explication de l'action
- Les éléments de méthode
- Des exemples
- Des outils et références
- Des indicateurs

Cf. ANNEXE un exemple d'indicateur sur le suivi et l'évaluation du programme d'actions climat air énergie.

2.2. Programme de prévention (PLPDMA) - Économie de ressources (déchets) : référentiel économie circulaire

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

Les plans de prévention des déchets sont devenus obligatoires pour toutes les collectives à compétence déchet, avec le décret d'application de loi Grenelle en septembre 2015, ils sont issus de démarches innovantes portées par des collectivités à compétence déchet depuis les années 2000 (compostage individuel des biodéchets, l'Eco exemplarité, etc.).



CENTRE DE RESSOURCES
ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DÉCHETS

<https://www.optigede.ademe.fr/>

Pour accompagner la mise en œuvre des PLPDMA, de nombreux enseignements, outils, retours d'expérience issus des 400 territoires français, sont mis à disposition des collectivités sur le centre de ressource ainsi qu'un [guide](#) méthodologique pour les accompagner dans l'élaboration et la conduite de leur PLPDMA.

Ce guide interactif permet également aux collectivités de pouvoir répondre :

- à l'objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020,
 - au décret n°2015-662 du 14 juin 2015 qui précise le contenu et les modalités d'élaboration d'un PLPDMA,
 - à l'exigence de compatibilité du PLPDMA avec les dispositions du Programme national de prévention des déchets (PNPD) et des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) s'appliquant aux territoires.
- [Méthodes - Outils](#)
 - [Opérations exemplaires des plans et programmes de prévention](#)
 - [Monographies des plans et programmes de prévention](#)

2.3. Référentiel ECONOMIE CIRCULAIRE

Dans la continuité des dispositifs de prévention des déchets et des appels à projets « Zéro déchet, zéro gaspillage », l'ADEME propose un programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur d'une économie circulaire à destination des collectivités. [démarche-territoriale-economie-circulaire](#)



Ce programme a pour but, à travers une **démarche d'amélioration continue**, d'aider concrètement chaque collectivité dotée a minima d'une compétence déchets à faire un **état des lieux de sa politique au regard de son contexte, définir sa stratégie d'actions et enfin suivre et évaluer sa performance globale en matière d'économie circulaire**. Le dispositif a été développé de manière partenariale et co-construit avec des collectivités.

Le référentiel d'actions : base du programme d'accompagnement technique pour tous

Le référentiel d'actions est un tableur complet et opérationnel, permettant d'avoir une **vision globale et stratégique** en interne de la politique d'économie circulaire. Il requiert un travail en transversalité au sein de la collectivité et avec les différents acteurs de la collectivité.

Ce référentiel permet de :

- réaliser un état des lieux des actions en faveur d'une politique déchets et économie circulaire ;
- établir une stratégie et son plan d'action associé ;
- suivre dans le temps et de mesurer les résultats obtenus dans une optique de progrès et d'amélioration continue.

Le tableur est composé de 5 axes de la politique « économie circulaire » :

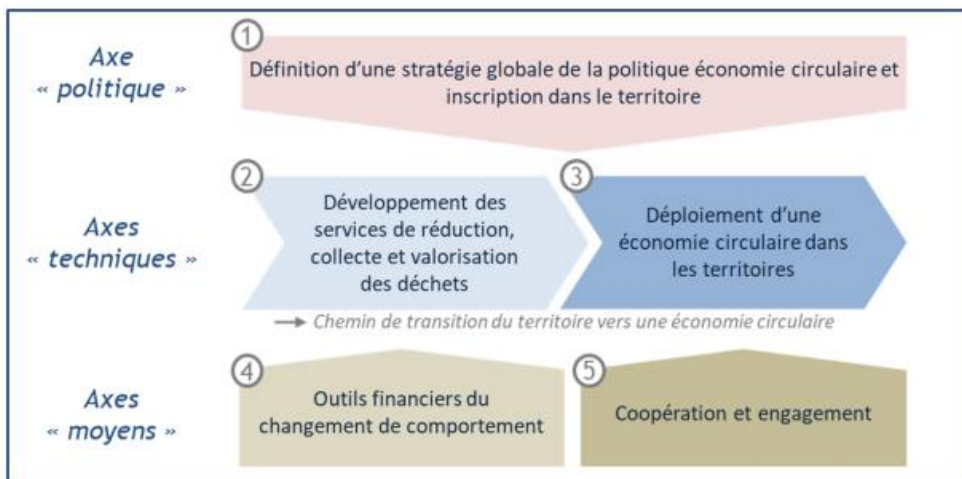


Figure 3 : Structure du référentiel et intitulé des axes

[Télécharger le référentiel d'action](#)

[Télécharger le mode d'emploi du référentiel d'actions.pdf \(PDF - 1017.66 Ko\)](#)

Cf. ANNEXE le volet alimentation

2.4. PAT projet alimentaire / grille analyse des projets PNA

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux démarche volontaire proposée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. La démarche est détaillée sur construire-son-projet-alimentaire-territorial



Cf. ANNEXE : dans le cadre de l'appel à Projet National Alimentation, les équipes de l'ADEME se sont aidé d'une grille d'analyse

3. Autres labels et méthodes afférentes

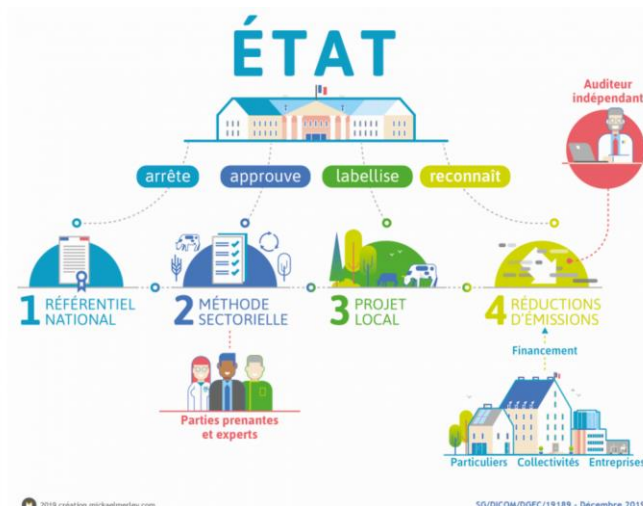


3.1. Label bas-carbone et la méthodologie « Carbon'Agri »,

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-bas-carbone>

Ce label a été créé en avril 2019 par le ministère de la Transition écologique avec la collaboration de nombreux partenaires, a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France. Il soutient les projets volontaires locaux qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou de séquestrer les émissions carbone (CO₂) sur le territoire français. Le label « permet de récompenser les acteurs de terrain, au premier rang desquels les agriculteurs et les forestiers, pour leurs actions contre le changement climatique. Il a un double intérêt : permettre aux agriculteurs d'être rémunérés pour leur carbone stocké, et apporter les garanties aux financeurs que les projets ont un réel impact environnemental »,

La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) prévoit de réduire de 18 % les émissions carbone du secteur agricole entre 2015 et 2030.



[Le décret et l'arrêté du 28 novembre 2018](#)

La Méthode explicite comment les émissions des projets sont suivies et comptabilisées. Elle détaille pour cela les règles de calcul des réductions.

Pour chaque variable influant sur les émissions calculées, les modes de suivi et de comptabilisation possibles sont spécifiés, ainsi que le degré d'incertitude sur la variable choisie : faible, moyen ou fort. Ce degré d'incertitude prend en compte l'incertitude intrinsèque sur la valeur de la variable (par exemple l'incertitude

de mesure, éventuellement donnée par la littérature scientifique) mais aussi l'incertitude sur le fait que la variable utilisée soit représentative pour le Projet.

Par secteur plusieurs méthodes sont disponibles sur le site, notamment :

- [La méthodologie « Carbon'Agri », Méthode élevages bovins et grandes cultures \(Carbon Agri\) \(PDF - 3.5 Mo\)](#) élaborée par l'Institut de l'élevage (Idele), qui est dédiée aux exploitations bovines et de grandes cultures, a été validée le 30 septembre 2019 dans le cadre du label.

Une première méthode de comptabilisation de réductions des émissions, approuvée sur l'élevage, permet aujourd'hui à 391 éleveurs « de s'engager dans l'amélioration de leurs pratiques ».

L'ambition des éleveurs engagés est d'éviter l'émission de 70 000 tonnes de CO₂ d'ici 2025, avec de nouveaux projets collectifs. « Grâce à des pratiques culturales adaptées (couverts végétaux, alimentation du bétail, réduction des intrants...) », les agriculteurs sont engagés dans le label, souligne le ministère.

Les producteurs de grandes cultures (blé, maïs, oléoprotéagineux et betteraves) et leurs instituts techniques se sont aussi engagés fin 2019, en vue d'élaborer une méthode conforme au label bas-carbone dans le secteur des grandes cultures, avec pour objectif de la déposer pour labellisation d'ici l'été 2020. Les labels bas-carbone dans le domaine des grandes cultures et des haies, « seront opérationnels avant la fin de l'année », précise le ministère.

- Forêt : trois méthodes relatives aux projets volontaires de conversion de taillis en futaie sur souches (balivage), de boisement et de reconstitution de peuplements forestiers dégradés (reboisement) développées par le Centre national de la propriété forestière (CNPF) ont été approuvées dans le cadre du Label bas-carbone. Ces méthodes indiquent les étapes à suivre pour la réalisation de projets visant à développer les différents leviers d'atténuation du changement climatique dans la filière forêt-bois.



3.2. LABEL Haute Valeur Environnementale

Une démarche de certification environnementale pour les exploitation agricoles menant à la haute valeur environnementale (HVE) une démarche de progrès accès sur les moyens avec une obligation de résultats prévue dans la loi Grenelle 1. ([certification environnementale des exploitations agricoles](#))

On dénombre 5 399 exploitation HVE au 1er janvier 2020. Le plan Biodiversité prévoit d'atteindre 15 000 exploitations [certifiées HVE](#) en 2022 et 50 000 en 2030.

Le troisième et dernier niveau est le seul à permettre l'utilisation de la [mention "haute valeur environnementale"](#) dans la publicité, la présentation de l'exploitation et les documents commerciaux. Pour l'obtenir, l'exploitation agricole doit respecter des seuils de performance environnementale dans le domaine de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la ressource en eau. Deux parcours peuvent être empruntés par l'exploitant. Ils sont définis dans l'arrêté du 20 juin.

- L'option A porte [sur quatre indicateurs thématiques composites](#) déclinés en différents objectifs correspondant chacun à une échelle de notation. Pour valider un indicateur, la note globale (somme des différents objectifs atteints) doit être égale ou supérieure à 10.
- L'option B porte sur [deux indicateurs globaux](#). L'exploitation doit garantir qu'au moins 10 % de sa surface agricole utile (SAU) soient constitués en infrastructures agro-écologiques ou qu'au moins 50 % de la SAU soient des prairies permanentes de plus de cinq ans. Un ratio du poids des intrants dans le chiffre d'affaires est également exigé. Prévu à 30 % dans le projet d'arrêté, ce pourcentage ne figure pas dans le texte publié ce 21 juin.

Cf. ANNEXE

4. Bases données, plateformes, observatoires, études :

4.1. Bases de données

4.1.1. AGRIBALYSE®



Suite au Grenelle de l'Environnement, l'ADEME a lancé le **programme AGRIBALYSE®**, afin de mettre en place une **base de données homogène et transparente permettant de connaître l'impact environnemental des produits agricoles**. Le programme s'attache à fournir des indicateurs solides, calculés selon le cadre méthodologique international de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV). Depuis la publication de la première version de la base de données en 2013, ces données permettent d'alimenter de nombreux projets en lien avec l'amélioration environnementale des filières (écoconception), l'étude des pratiques alimentaires ou encore l'information environnementale des consommateurs. Elles sont régulièrement mises à jour et enrichies.

Les travaux d'AGRIBALYSE® fournissent des références sur l'impact environnemental des productions agricoles. Le programme est centré sur la construction de données ICV/ACV agricoles.

Méthode ACV AGRIBALYSE®

Les étapes nécessaires à la construction de la base de données sont décrites intégralement dans le **rapport « Bilan et enseignements »** et les choix méthodologiques dans le **« Rapport méthodologique »**.

[Agribalyse-bilan-et-enseignements-v1_2.pdf](#) (PDF - 3.11 Mo)

[Agribalyse-rapport-methodologique-v1_3.pdf](#) (PDF - 5.38 Mo - 22/02/2017)

La **construction de la base de données** s'est faite en trois étapes, selon les règles classiques de l'analyse de cycle de vie (ACV) :

- descriptions des itinéraires techniques et collecte des données ;
- calculs des flux de polluants et des consommations de ressources (utilisations de modèles agro-environnementaux) ;
- caractérisation des impacts.

Chacune de ces étapes a mobilisé différents partenaires et outils informatiques. On retiendra que la construction d'**inventaires de cycles de vie (ICV) représentatifs des productions françaises** s'est faite en agrégeant au cas par cas des ICV unitaires correspondant à des systèmes contrastés (conventionnel, biologique, déclinaisons régionales, etc.).

Un produit moyen français n'a pas toujours pu être obtenu, et il est nécessaire de **tenir compte de la représentativité** et du domaine de validité des ICV pour leur utilisation. Le système considéré pour les ICV d'AGRIBALYSE® s'étend du berceau jusqu'à la sortie du champ (pour les inventaires de productions végétales) ou sortie de l'atelier de production (pour les inventaires de productions animales). Les processus de transformations et de distributions ne sont donc pas inclus.

Au niveau informatique, le programme AGRIBALYSE s'appuie dorénavant sur la plateforme INRA (MEANS-[InOut](#)) pour réaliser les calculs et maintenir la base de données.

<https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-agricole/passer-a-l'action/dossier/evaluation-environnementale-agriculture/loutil-agribalyser>

Sécheresses, épisodes de gel tardif aux conséquences catastrophiques en arboriculture et viticulture du fait de l'avancée de stades phénologiques, excès de précipitation perturbant les semis : différents événements météorologiques ont récemment illustré la vulnérabilité des fermes européennes aux effets du changement climatique.

Afin de minimiser cette vulnérabilité climatique, les agriculteurs ont besoin de comprendre les risques qui les concernent, pour mettre en œuvre un certain nombre de mesures d'adaptation : plan de gestion du pâturage, enherbement des sols en cultures pérennes, adaptation de la taille, choix de variétés, agriculture de conservation par exemple.

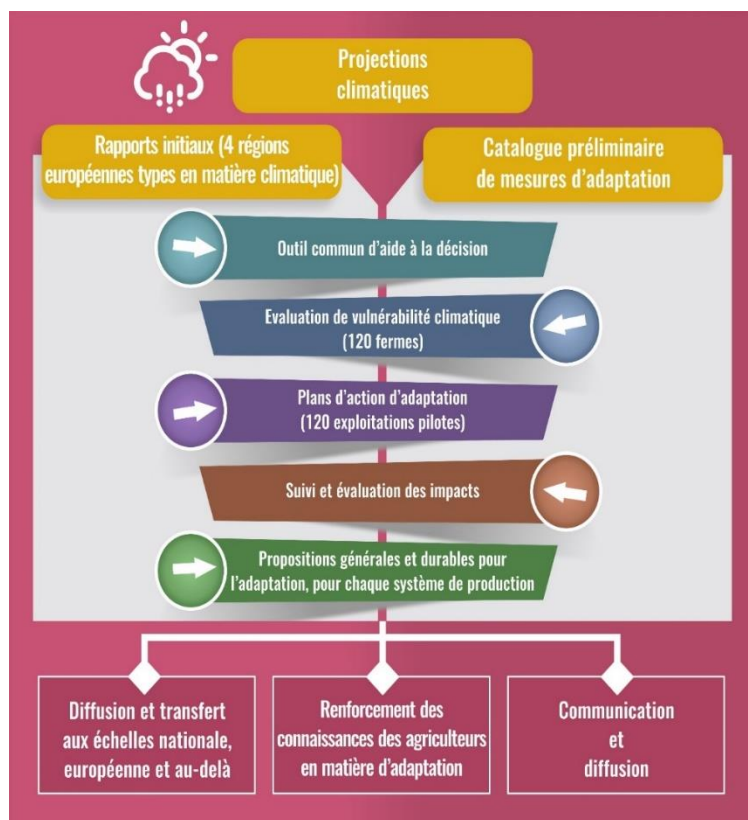
Pour encourager le passage à l'action en la matière, un effort de formation et de sensibilisation des agriculteurs en activité mais aussi des futurs agriculteurs (via l'enseignement agricole) est indispensable. Pour faciliter la tâche des enseignants et formateurs du secteur agricole en la matière, les partenaires du projet LIFE AgriAdapt ont créé un « **pack de ressources numériques sur l'adaptation en agriculture** », disponible en téléchargement libre et gratuit [ici](#). Incrémenté en continu jusqu'à fin 2019 (des vidéos sont par exemple à venir cet automne), ce pack contient à ce jour :

- Une présentation synthétique pour chacune des principales cultures (blé, maïs, sorgho, colza, tournesol) et pour les élevages, des risques et opportunités liés au changement climatique
- Des exemples de mesures d'adaptation envisageables dans différentes régions d'Europe, assorties d'une évaluation de leurs impacts sur d'autres indicateurs environnementaux
- Un descriptif précis et pédagogique de l'analyse des impacts et des mesures correctives pour le blé tendre en France

Ces ressources ont été produites dans le cadre du projet européen [LIFE AgriAdapt www.agriadapt.eu](http://www.agriadapt.eu)

Les ressources numériques libres d'accès sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. :

<https://solagro.org/des-ressources-numeriques-libres-daccés-sur-ladaptation-de-lagriculture-au-changement-climatique-40-actu-88>



4.1.3. BASE IMPACT base de données affichage environnemental des produits de grande consommation

<http://www.base-impacts.ademe.fr/>

La Base IMPACTS® de l'ADEME, est la base de données génériques d'inventaire officielle pour le programme gouvernemental français d'affichage environnemental des produits de grande consommation. Elle est complémentaire aux référentiels sectoriels de l'affichage.



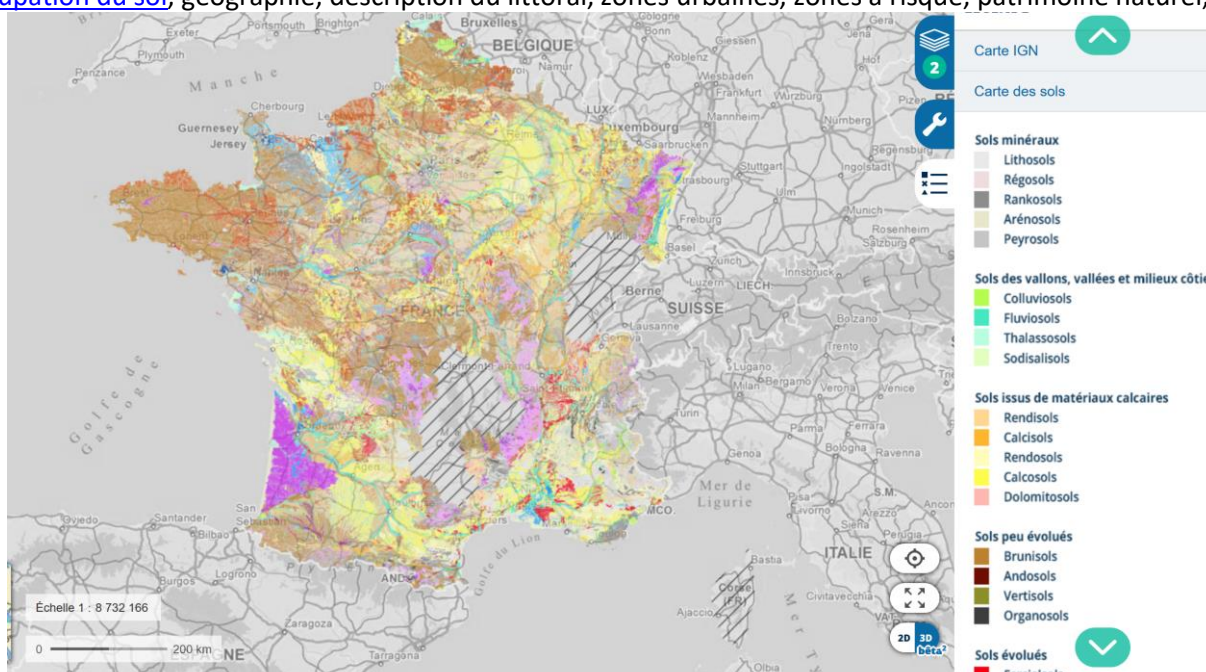
Un chantier de mise à jour des méthodes de caractérisation des impacts environnementaux est actuellement en cours au sein de la Base IMPACTS® : celles-ci passeront de la version ILCD 2011 à la version « EF reference package 3.0 » (2019), développée par la Commission européenne dans le cadre du programme « Environmental Footprint » (PEF - Product Environmental Footprint et OEF – Organisation Environmental Footprint). Plus d'informations disponibles ici : <http://www.base-impacts.ademe.fr/gestdoclist> dans la rubrique "Mise à jour de la base de données".

4.1.4. CARTE DES SOLS

Le géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) fournit, depuis le 26 février, une nouvelle donnée de référence : la [carte des sols](#).

La carte, à échelle 1:250 000, présente les 33 types de sols les plus fréquemment rencontrés, regroupés en six ensembles : sols minéraux, sols des vallons, vallées et milieux côtiers, sols issus de matériaux calcaires, sols peu évolués, sols évolués, sols soumis à l'excès d'eau. Cette carte dynamique permet, en double-cliquant sur n'importe quel point de la carte, de connaître le type de sol dominant et ses caractéristiques, explique le ministère de l'Agriculture. « *Les données (...) peuvent être sollicitées pour des applications agronomiques, environnementales, des évaluations de risques et dans le cadre de problématiques d'aménagement du territoire* », indique l'IGN.

Le site Géoportail permet de visualiser en 2D et en 3D l'information géographique de référence (fonds cartographiques et photographiques) ainsi que de nombreuses informations géolocalisées : sites protégés, [occupation du sol](#), géographie, description du littoral, zones urbaines, zones à risque, patrimoine naturel,



etc.

Les mesures de [compensation écologique](#) sont censées être disponibles également sur ce portail depuis que la loi pour la reconquête de la biodiversité a imposé leur géolocalisation.

4.1.5. Cartographie des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité

La loi de reconquête de la biodiversité avait prévu de mettre à disposition du public les mesures de compensation écologique des projets d'aménagement. Ce texte consacre cette possibilité, déjà inscrite dans la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature à travers la séquence "Eviter, réduire, compenser" (ERC). Elle fixe un certain nombre de garde-fous, que certains jugent illusoire : objectif d'[absence de perte nette de biodiversité](#), obligation de résultats et d'effectivité pendant toute la durée des atteintes, mise en œuvre de la compensation en dernier recours après les mesures d'évitement et de réduction.

La loi pour la reconquête de la biodiversité rend obligatoire la géolocalisation et la description dans un système d'information géographique national (SIG), rendu [accessible au public sur internet](#), des mesures de compensation. Cette obligation est désormais satisfaite par la mise en ligne de la cartographie des mesures compensatoires sur le [Géoportail](#) mis en œuvre par l'Institut géographique national (IGN).

Les mesures compensatoires, qui y sont recensées, proviennent de la base de données GéoMCE destinée aux services de l'Etat qui instruisent les dossiers d'autorisation des projets. La carte, qui sera mise à jour régulièrement, permet d'accéder à la localisation d'environ 3.000 mesures compensatoires prescrites dans des actes administratifs et aux informations caractérisant chaque mesure : nature, durée, procédure concernée, etc. Cette géolocalisation ne concerne toutefois que les mesures liées à la compensation environnementale et non les mesures de [compensation agricole ou forestière](#). Elle n'intègre pas non plus certaines mesures prescrites avant la publication de la loi pour la reconquête de la biodiversité.

Outre le public, cette cartographie intéresse plusieurs catégories d'acteurs. *"Elle peut être utilisée par les collectivités locales pour rédiger leurs documents d'urbanisme. Elle donne également des informations aux maîtres d'ouvrage afin d'éviter que leurs projets n'écrasent des mesures compensatoires, ce qui pouvait arriver dans le passé"*.

4.2. Plateformes de données, observatoires, ...

Plusieurs acteurs de l'Etat et des régions ont mis en place des plateformes, des observatoires qui donnent accès à de nombreuses données utiles pour établir les diagnostics et aussi qui peuvent servir pour établir des indicateurs d'évaluation.

4.2.1. TERRITOIRE & CLIMAT observatoire

Observatoire Territoires & Climat

Le centre de ressource comporte un observatoire sur les plans climats

<https://www.territoires-climat.ademe.fr/observatoire>



4.2.2. SINOE® déchets données collecte et traitement des déchets ménagers

[SINOE® déchets](#)



L'ADEME mène des enquêtes régulières auprès des collectivités et des acteurs des déchets, dont les données sur les quantités et les coûts de gestion de déchets sont mis à jour dans la base de données **SINOE® déchets**. Au-delà de l'observation, **SINOE® déchets** est un outil d'analyses efficace destinée aux collectivités pour les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et à améliorer leur service notamment dans la perspective de maîtrise des coûts

SINOE® déchets vous permet d'accéder à des analyses, des indicateurs, des coûts, des cartes, des graphiques : des contenus objectifs pour se situer par rapport aux autres collectivités et mettre en place une politique déchet rationnelle.

Catalogue des indicateurs

Fiches d'identité des indicateurs

Cliquez sur un indicateur pour visualiser sa fiche

- Intercommunalité**
 - 11 - Nombre total de communes adhérentes
 - 12 - Population totale
 - 13 - Nombre de structures intercommunales adhérentes
 - 14 - Population des structures intercommunales adhérentes
 - 15 - Nombre de communes des structures intercommunales adhérentes
 - 16 - Taux de regroupement des communes
 - 17 - Taux de regroupement de la population
 - 18 - Nombre de communes en moyenne par structure intercommunale
 - 19 - Population moyenne par structure intercommunale
 - 110 - Nombre de structures intercommunales
- Collecte**
- Coûts**

Cf. ANNEXE

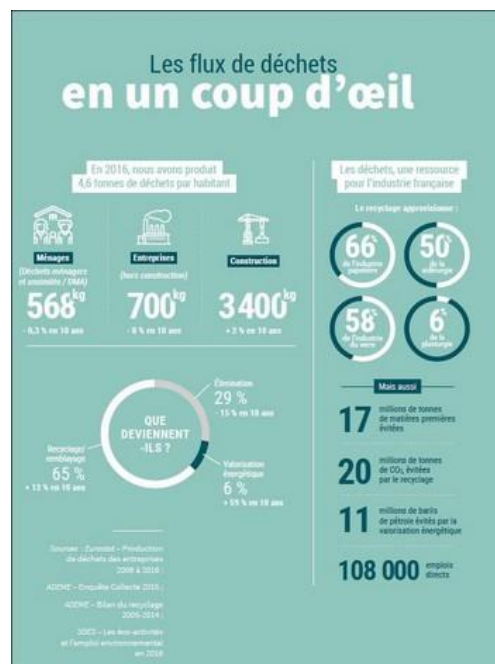
4.2.3. LES CHIFFRES CLES DECHETS 2019

<https://www.ademe.fr/expertises/dechets/chiffres-cles-observation/chiffres-cles>

Le document Chiffres clés déchets rassemble et commente les nombreuses données récentes essentielles pour la connaissance des déchets et de leurs effets.

L'ADEME édite depuis 2005, une brochure qui recueille la connaissance de l'ensemble du secteur d'activité des déchets. Cette brochure constitue un élément unique de connaissance synthétique et transversale dans le domaine des déchets en France et offre un panorama complet du secteur depuis la consommation de matières, la prévention, la gestion des déchets -collecte et traitement- jusqu'au financement du service public de gestion des déchets.

Les aspects économiques et l'emploi, les impacts environnementaux comme les émissions polluantes, les gaz à effet de serre viennent compléter les données sur les flux.



4.2.1. MODECOM mode de caractérisation des ordures ménagères résiduelles

<https://www.ademe.fr/modecom-2017-campagne-nationale-caracterisation-dechets-menagers-assimiles>

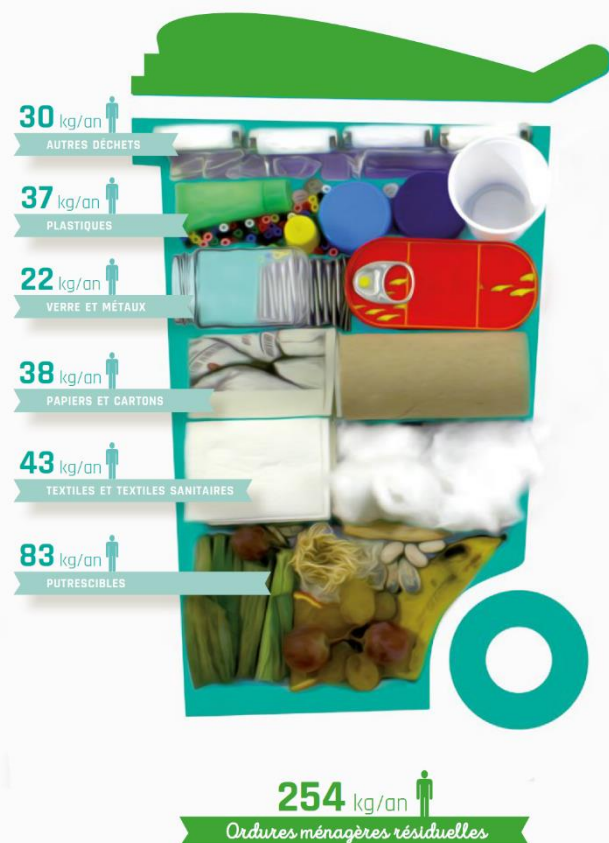
[MODECOM - SYNTHESE](#)



S'adressant aux collectivités territoriales, cette synthèse présente les résultats de la **composition des ordures ménagères résiduelles (OMR)**.

Les résultats incluant les données sur les collectes séparées et les déchèteries seront disponibles après la finalisation des autres travaux d'observation qui se termineront courant 2020.

Le MODECOM 2017 (mode de caractérisation des déchets ménagers et assimilés) permet de disposer d'un **référentiel national actualisé**. Il ne peut en aucun cas se substituer aux résultats d'une campagne locale définie pour un territoire spécifique et adaptée aux enjeux et objectifs de ce territoire



4.2.2. Plateformes de données gouvernementales

Il existe plusieurs plateformes nationales et des services régionaux de l'Etat relatives aux données environnementales :

« projets-environnement.gouv.fr », un nouveau service d'accès aux données environnementales



Le ministère de la transition écologique et solidaire met en ligne une plateforme réunissant des informations sur tous les projets qui ont un éventuel impact sur l'environnement.

Cette plateforme est accessible aux porteurs de projets, aux bureaux d'études mais aussi au grand public dans l'objectif de simplifier les démarches et de faciliter la réalisation de nouvelles études en géolocalisant, notamment, les mesures compensatoires.

Plusieurs jeux de données constituent et alimentent le site <http://www.projets-environnement.gouv.fr>

- la base nationale des études d'impact (CGDD- MTES - 10/12/2007-09-02-2018 : 7 753 fiches projet) ;
- les données déposées au titre de la téléprocédure "projets-environnement.gouv.fr" depuis le 29 mars 2018.

En région la DREAL met à disposition des données facilitant la mise en œuvre des plans climat des collectivités

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/plan-climat-air-energie-territorial-r8122.html>

4.2.3. Plateformes de données régionales observatoires régionaux énergie climat- déchets économie circulaire

Chaque région avec l'appui de l'ADEME, met à disposition des données dans le cadre d'observatoires énergie climat et économie circulaire /déchets :

En la région OCCITANIE avec l'appui de l'ADEME deux organismes mettent à disposition des données en plus d'autres services d'animation et de conseils :



l'agence régionale Energie Climat met à disposition des outils et des données en plus d'autres services de mutualisation et de conseil :

<https://www.arec-occitanie.fr/>



L'observatoire déchets et économie circulaire régional - Cf. ANNEXE

<https://www.ordeco.org/>

4.2.4. La Plateforme française ECONOMIE CIRCULAIRE / Institut de l'économie circulaire



La plateforme collaborative vise à organiser la connaissance sur l'économie circulaire et à mobiliser les acteurs aux niveaux territorial, national et international. Elle s'adresse à tous les professionnels à même de mettre en

œuvre, d'inciter ou d'accompagner des projets sur cette thématique (collectivités, entreprises, développeurs, consultants, experts, associations, etc). <http://www.economiecirculaire.org/>

<https://www.economiecirculaire.org/static/a-propos.html>



L'Institut national de l'économie circulaire a pour mission de promouvoir l'économie circulaire et accélérer son développement grâce à une dynamique collaborative. Organisme multi-acteurs, il est composé de plus de 200 membres, organismes publics et privés :

entreprises, fédérations, collectivités, institutions, associations, ONG et universités.

- Animation de la réflexion : animation de [groupes de travail](#) , directions et rédactions d'[études](#)
- Promotion de l'économie circulaire : plaidoyer, communication et [évènementiel](#)
- Mise en œuvre : partage des bonnes pratiques, accompagnements spécifiques de territoires et [formations](#)

A noter le groupe de travail suivants : <https://institut-economie-circulaire.fr/nos-activites/groupes-de-travail/>

- GROUPE DE TRAVAIL SYSTEMES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Le GT SAA vise à définir et à promouvoir l'économie circulaire appliquée aux secteurs agricoles et agroalimentaires, à mettre en place des synergies territoriales, ainsi qu'à accompagner le retour au sol de la matière organique.

- GROUPE DE TRAVAIL INDICATEURS
Copiloté avec l'association Entreprises Pour l'Environnement (EPE) et présidé par Fanny Derenchy, déléguée Environnement pour le groupe La Poste

De plus en plus d'entreprises se mobilisent pour mettre en œuvre l'économie circulaire au cœur de leurs activités. Mais comment mesurer leur contribution et leur progression ? Des outils existent déjà au niveau des territoires ; ce GT indicateurs vise à construire des indicateurs d'économie circulaire pour le pilotage et le reporting des entreprises et des organisations.

4.2.5. RARE réseau des agences régionales de l'Energie et de l'environnement



Le Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'environnement (RARE) fédère les agences et structures qui agissent sur des missions d'intérêt général, dans le domaine du développement durable, à l'échelle des régions en France métropolitaine comme dans les régions et territoires d'outre-mer. En ce sens, il constitue une passerelle sur les thématiques énergétiques et environnementales entre acteurs du secteur partout en France. <http://www.rare.fr/>

Le fonctionnement du RARE est collaboratif, basé sur la participation de ses membres.

Au-delà de la gouvernance associative classique (bureau, CA, AG), le RARE fonctionne par groupes de travail thématiques. Les groupes de travail actifs sont les suivants :

- Observation Energie Climat
- Observation Déchets
- Biodiversité
- Management de la transition
- Communication (échange entre les communicants de nos structures)

D'autres groupes de travail sont ponctuellement activés selon les besoins (par ex. Economie circulaire, Climat, Projets européens...).

4.3. Etudes

Voici deux études qui peuvent contribuer à la réflexion pour la recherche d'indicateurs environnementaux d'un système alimentaire durable :

4.3.1. ANALYSE DES ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIAUX D'UNE ALIMENTATION DURABLE

Cette étude vise à éclairer les effets économiques et sociaux possibles d'une évolution vers un système alimentaire plus durable, en réponse aux enjeux environnementaux, de santé, économiques et sociaux. En écho aux États Généraux de l'Alimentation, elle présente un travail bibliographique d'analyse du système alimentaire français sur le plan socio-économique, ainsi que les perspectives que représentent des démarches identifiées comme plus durables. <https://www.ademe.fr/analyse-effets-economiques-sociaux-dune-alimentation-plus-durable> Les différents rapports:

- Phase 1 : analyse des valeurs sociales de l'alimentation (54 p)
- Phase 2 : analyse de la valeur socio-économique de l'alimentation, et sa répartition (114 p)
- Phase 3 : quels sont les impacts d'une alimentation plus durable sur la valeur, sa répartition, les emplois et les coûts cachés ? Quels en sont les déterminants et comment pourraient-ils évoluer ? (141 p)

Cf. ANNEXE un extrait du volet 3 sur les IMPACTS SOCIO ENVIRONNEMENTAUX et les COÛTS CACHES

4.3.2. UTOPIE autonomie alimentaire des villes

www.utopies.com

UTOPIES®

Une étude menée par UTOPIE en 2017 sur l'autonomie alimentaire de 100 aires urbaines françaises.

En moyenne, sur les 100 aires urbaines analysées, le degré d'autonomie moyen est de 2,1%, 98% de l'alimentation est composée de produits agricoles « importés » alors que dans le même temps 97% des produits agricoles locaux sont « exportés »

Albi, première ville française à avoir lancé un programme d'autonomie alimentaire, pourrait atteindre 95% de son objectif si les ressources agricoles locales marchandes* étaient intégralement orientées vers la demande locale. En 2017, le taux d'auto-suffisance de l'aire urbaine était de 1,56%.*

* Hors jardins privés et autres modes de consommations gratuits

En moyenne le potentiel agricole local des 100 premières aires urbaines pourrait couvrir plus de 54% des besoins agricoles (exprimé en euros) actuellement incorporés dans l'ensemble de la consommation alimentaire des ménages locaux. Près des 2/3 des aires urbaines disposent d'actifs agricoles suffisants pour en théorie être autonomes à plus de 50%.



Cartographie des 100 aires urbaines en matière d'autonomie alimentaire

10 des 30 premières aires urbaines les plus autonomes sont localisées dans deux régions : Bretagne et Pays-de-la-Loire.

15 des 30 aires urbaines les moins autonomes au plan alimentaire se situent dans les régions Grand Est et Hauts-de-France.

Les calculs ont été réalisés à partir du simulateur d'économie locale LOCAL SHIFT®

Le « degré d'autonomie alimentaire » est évalué à travers la part en % de la production agricole locale (exprimée en euros) dans la totalité des produits agricoles incorporés dans les différents produits

alimentaires consommés localement sur une année. Autrement dit, l'autonomie alimentaire décrit la capacité du territoire à :

- produire localement, et avec des ressources agricoles locales, les produits alimentaires consommés localement (toutes formes de consommation alimentaire confondues, y compris les produits transformés, et pas uniquement les fruits frais consommés en restauration scolaire par exemple).
- incorporer le plus de produits agricoles locaux dans la consommation alimentaire des ménages.

A titre d'exemple, l'étude vise à évaluer combien de légumes achetés en vrac, en sachets, en conserves, en plats préparés (frais / traiteur,...), en sauces, en soupes, en boissons, en snacks en surgelés, en restauration commerciale / collective,... sont produits par les exploitations agricoles locales.

Cf. ANNEXE

5. AUTRE OUTIL

5.1. Recueil ADEME pour les collectivités DEMAIN MON TERRITOIRE

Le recueil « Demain MON TERRITOIRE », les **clés** pour qu'élus et futurs élus puissent intégrer **la dimension environnementale** dans leur programme et **proposer des actions concrètes** pour leur territoire.

Les 20 fiches de ce recueil valorisent des solutions mises en place dans des communes et intercommunalités de différentes tailles, réparties sur l'ensemble du territoire. Elles montrent qu'il est possible d'envisager une ville plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie et de dynamisme.

A noter parmi les 20 fiches, celles qui peuvent intéresser la construction des indicateurs environnementaux d'un système alimentaire durable :

- 01 Gouvernance
- **02 Alimentation durable**
- 03 Production d'énergie
- 04 Économies d'énergie
- 05 Action éco-exemplaire
- 06 Construction & rénovation éco-responsables
- 07 Développement local
- 08 Réduction des déchets
- **09 Valorisation des biodéchets**
- **10 Végétalisation**
- **11 Agriculture urbaine**
- 12 Mobilité urbaine
- 13 Mobilité rurale
- 14 Logistique urbaine
- 15 Aménagement durable
- 16 Qualité de l'air
- 17 Changement climatique
- 18 Achats responsables
- 19 Des événements éco-responsables
- 20 Action jeunesse

Cf. ANNEXE : des exemples de fiches « Demain mon territoire » : <https://www.ademe.fr/demain-territoire>

ANNEXE OUTIL ALDO séquestration du carbone dans le sol et les forêts

Estimation des stocks et des flux de carbone des sols, des forêts et des produits bois à l'échelle d'un EPCI

A l'échelle globale, les sols et les forêts (y compris les produits issus du bois) stockent, sous forme de biomasse vivante ou morte, 3 à 4 fois plus de carbone que l'atmosphère. Toute variation négative ou positive de ces stocks, même relativement faible, peut influencer sur les émissions de gaz à effet de serre. La séquestration nette de dioxyde de carbone (CO₂) est un flux net positif de l'atmosphère vers ces réservoirs qui se traduit au final par une augmentation des stocks. L'estimation territoriale de ce flux se base sur les informations disponibles sur les changements d'affectation des sols (ex : artificialisation des sols, déforestation), la dynamique forestière et les modes de gestion des milieux (ex : pratiques agricoles) qui modifient sur les stocks de carbone en place. L'estimation de la séquestration carbone est devenue obligatoire dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET (décret le n° 2016-849).

D'un point de vue méthodologique, l'estimation des flux de carbone entre les sols, la forêt et l'atmosphère est sujette à des incertitudes importantes car elle dépend de nombreux facteurs, notamment pédologiques et climatiques. Trois éléments doivent être pris en compte pour estimer ces flux :

- Les changements d'affectation des sols :
 - A titre d'exemple, en France, les trente premiers centimètres des sols de prairies permanentes et de forêts présentent des stocks près de 2 fois plus importants que ceux de grandes cultures. La mise en culture d'une prairie permanente aboutit ainsi à une émission de CO₂ vers l'atmosphère ; au contraire, la forte l'augmentation de la surface forestière qui a eu lieu au cours du XXème siècle a généré à puits carbone important.
- Les modes de gestion des milieux, notamment :
 - Les pratiques agricoles (ex : gestion des résidus de culture, semis direct, couverture du sol, agroforesteries, haies, apports de produits résiduels organiques). Par exemple la couverture du sol en hiver va permettre d'accroître les apports de biomasse au sol tout en limitant les risques d'érosion et de lessivage des nitrates ;
 - Les modes de gestion sylvicole, les niveaux de prélèvement de la biomasse et son mode de retour au sol. Ainsi, la gestion durable de la forêt et le retour au sol de la biomasse est essentiel au maintien des stocks de carbone.
- Les stocks et flux dans les produits issus de la biomasse prélevée, en particulier le bois d'oeuvre ;

Pour aider les territoires dans leur diagnostic, l'ADEME propose le tableur excel qui fournit, à l'échelle des EPCI des valeurs par défaut pour :

- L'état des stocks de carbone organique des sols, de la biomasse et des produits bois en fonction de l'aménagement de son territoire (occupation du sol) ;
- La dynamique actuelle de stockage ou de déstockage liée aux changements d'affectation des sols, aux forêts et aux produits bois en tenant compte du niveau actuel des prélèvements de biomasse ;
- Les potentiels de séquestration nette de CO₂ liés à diverses pratiques agricoles pouvant être mises en place sur le territoire.

Ces éléments ne traitent pas l'ensemble des questions posées par le décret no 2016-849 relatif à la prise en compte de la séquestration dans les PCAET. Plus précisément, l'outil n'intègre pas des estimations des productions additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires ni les potentiels de développement de la séquestration de CO₂ dans les forêts.




Les calculs utilisent des moyennes régionales (ex : stocks de carbone par ha dans les sols par région pédoclimatique; stocks de carbone par ha de forêt par grande région écologique) appliquées à l'échelle de l'EPCI ainsi que des sources de données nationales pour l'occupation des sols (ex : Corine Land Cover 2012).

Il est important de vérifier leur pertinence et, le cas échéant, de les remplacer par des valeurs plus cohérentes avec le territoire. Dans cette optique, une notice est également jointe à ce tableur.

ANNEXE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

A. Outils à destination de la restauration collective






Outils de diagnostic/suivi Boîte à outils à outils d'aide au diagnostic (ADEME, 2018) :

	<p>Mémo pour réaliser un diagnostic (Fiche pratique)</p>		<p>Tableur de pesée (XLSX - 223.21 Ko)</p>		<p>Tableau type de remontée de données pour alimenter les moyennes nationales de l'ADEME (XLSX - 366.65 Ko)</p>
---	--	---	--	--	---









- [Boîte à outils « Stop au gâchis »](#) : à destination des établissements scolaires secondaires (ADEME Grand Est) : diagnostic, actions, kit de communication...

B. Des démarches d'engagement et des formations pour les acteurs professionnels de la restauration

 <p>MEILLEUR DANS L'ASSIETTE. MEILLEUR POUR LA PLANÈTE.</p> <p>Mon Restau responsable : démarche d'engagement volontaire pour une alimentation durable, proposée par la Fondation pour la nature et l'Homme (FNH)</p>	 <p>Ecocert en cuisine : label d'engagement de la restauration collective pour une alimentation durable (référentiel complet 28p [PDF - 1,26 Mo])</p>
 <p>Charte nationale Qualité (Agores, 1998-2018)</p>	 <p>Formations : catalogue Cnfpt (par région, en recherchant les mots clés « alimentation durable » ou « restauration collective »)</p>
 <p>Formations « Loi EGAlim » proposée par Restau'co</p>	

C. Outils à destination de la restauration commerciale

 <p>Guide pour des menus bas carbone (PDF - 2,88 Mo) (ADEME Basse-Normandie, 2014)</p>	 <p>Démarche participative de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire</p>	 <p>Réduire le gaspillage alimentaire en restauration commerciale (CCI, 2019)</p>
 <p>Toute l'actualité sur la restauration avec la newsletter restauration21</p>	 <p>L'association « Bon pour le climat » propose des actions concrètes aux restaurateurs pour plus de durabilité</p>	 <p>Etiquettable, un éco-calculateur pour les</p>

D. Outils à destination de la restauration événementielle (organisateur d'évènement)

 <p>Outil auto diagnostic environnemental pour les responsables d'évènements (ADERE)</p>	
 <p>Guide « Pour une restauration événementielle durable » (ADEME, 2018), et son teasing (0:58)</p>	 <p>Guide de bonnes pratiques à l'usage des restaurateurs et traiteurs-organiseurs de banquets (PDF - 1,59 Mo) (2009, région wallonne)</p>

E. Outils à destination des producteurs agricoles



Le projet Casdar « Restauration et approvisionnement local : identifier des systèmes adaptés aux besoins » (REALISAB), né en 2012, propose des [outils d'accompagnement de la structuration des filières agricoles](#) pour l'approvisionnement de la restauration collective.



[Agriculture en transition : les filières en action](#) (brochure ADEME, 2017)



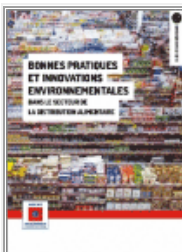
[Produits agricoles : donner aux associations d'aide alimentaire](#) (guide DRAAF Rhône-Alpes, 2013)

F. Outils à destination des industries agro-alimentaires



- [Appel à projets GreenGo](#) : « vers la performance environnementale de vos produits alimentaires » (ADEME, 2017-2020)
- [Entreprises du secteur alimentaire : donner aux associations d'aide alimentaire](#) (guide 72p - DRAAF Rhône Alpes, septembre 2013)

G. Outils à destination des distributeurs



[Bonnes pratiques et innovations environnementales dans le secteur de la distribution alimentaire](#) (guide ADEME, février 2019)



[Distributeurs : comment éviter des coûts en réduisant vos déchets et vos pertes alimentaires ?](#) (guide ADEME, novembre 2018)



[Don alimentaire : le guide](#) (ANIA, FCD, FNSEA, SOLAAL, octobre 2013)

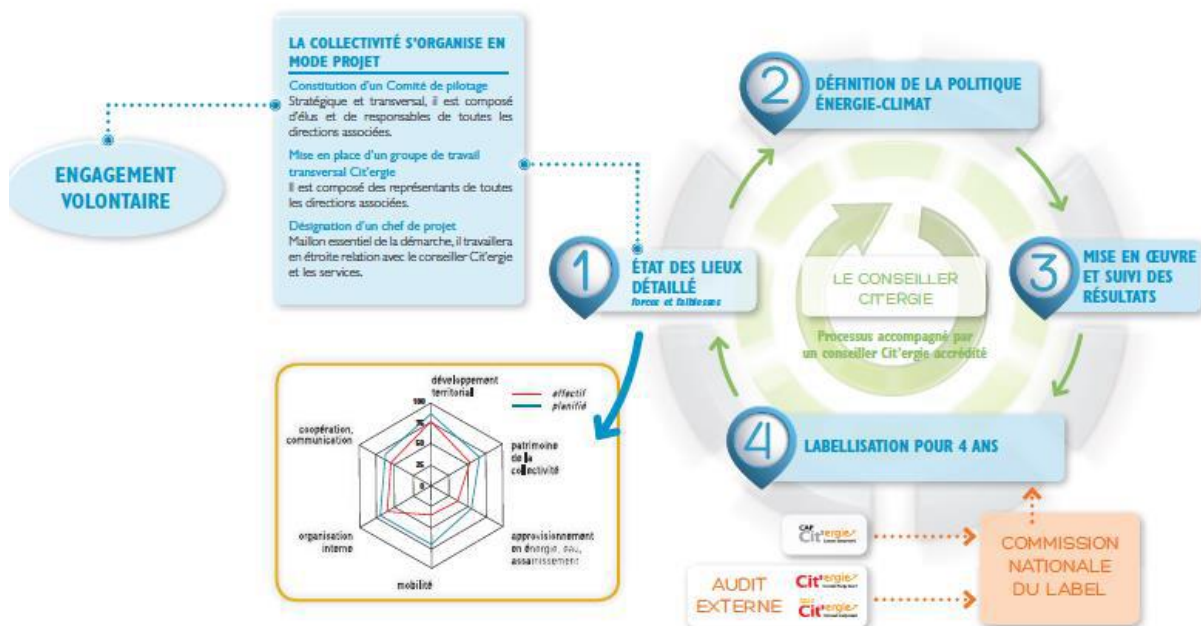
- [Guides des bonnes pratiques d'hygiène de la distribution de produits alimentaires par les organismes caritatifs](#) (135p - Croix-Rouge française, Fédération française des banques alimentaires, Restaurants du cœur, Secours populaire français, 2011)
- Distributeurs engagés contre le gaspillage alimentaire : [Étude et communiqué de presse](#) et [vidéo de présentation](#) (ADEME, 2016)

H. Outils à destination du grand public

- Citoyen, comment agir ? Retrouvez la page ADEME dédiée.
- Site écocitoyens : rubrique achats et dossier Alimentation et environnement, c'est quoi le rapport ? (ADEME)

- Des outils pour s'informer/sensibiliser
 - Astuces et actualités : 16 octobre.fr
 - Infographie « Comment manger mieux sans dépenser plus ? » (ADEME 2019)
 - Infographie « Comment réduire les pertes et gaspillages alimentaires » (ADEME, 2017)
 - Infographie « Agir pour une alimentation durable » (ADEME, 2017)
 - Infographie : les dates de conservation (2017)

ANNEXE CITERGIE



Lecture par domaine Cit'ergie

Le référentiel national climat air énergie issu de la fusion des outils [Cit'ergie](#) et [Climat Pratic](#) permet aux collectivités de se doter d'un cadre structurant pour leur transition énergétique locale vers une société faiblement émettrice de gaz à effet de serre. Il comprend **60 fiches actions** réparties en **6 domaines d'actions et sous-domaines**. Chaque fiche action est assortie d'une présentation du contexte, de retours d'expériences et d'une hiérarchisation des sous-actions dans une logique progressive « C/B/A ».

Le référentiel peut également être appréhendé selon une [approche par thématique](#) (Climat Pratic).

BILAN CARBONE VITICULTURE

Les résultats d'un Bilan

- **Carbone® doivent permettre, à court terme** : de lancer un plan d'actions de réduction des émissions GES. Provenant majoritairement d'utilisations de combustibles fossiles, toute réduction de GES aura un impact positif sur les charges de chauffage, de transport, des produits manufacturés...
- d'inclure un objectif de réduction dans un système de management environnemental plus global
- de publier le montant des émissions, volontairement (rapport environnement) ou dans le cadre d'obligations ou d'engagements concernant l'activité
- de communiquer sur la performance des mesures mises en œuvre pour réduire l'impact

à plus long terme :

- de modifier la stratégie de l'activité de l'entreprise pour la rendre progressivement moins émettrice de gaz à effet de serre
- de demander aux fournisseurs de faire leur Bilan Carbone® pour les sélectionner en fonction de leurs performances en la matière

FICHES CITERGIE

Domaine 1 : Planification territoriale

- **1.1. Stratégie globale climat-air-énergie**
 - 1.1.1. [Définir la vision, les objectifs et la stratégie climat-air-énergie](#)
 - 1.1.2. [Réaliser le diagnostic climat air énergie du territoire](#)
 - 1.1.3. [Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et définir un programme d'adaptation au changement climatique du territoire](#)
- **1.2. Planification sectorielle**
 - 1.2.1. [Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur](#)
 - 1.2.2. [Organiser les mobilités sur le territoire](#)
 - 1.2.3. [Définir la stratégie de prévention et de gestion des déchets](#)
 - 1.2.4. [Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire](#)
- **1.3. Urbanisme**
 - 1.3.1. [Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat air énergie et lutter contre l'artificialisation des sols](#)
 - 1.3.2. [Transcrire les enjeux climat air énergie dans les opérations d'aménagement](#)
 - 1.3.3. [Accompagner et contrôler les travaux de construction et de rénovation](#)

Domaine 2 : Patrimoine de la collectivité

- **2.1. Suivi et stratégie patrimoniale**
 - 2.1.1. [Mettre en place une comptabilité énergétique des émissions de GES des bâtiments publics](#)
 - 2.1.2. [Elaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation](#)
 - 2.1.3. [Etre exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés](#)
- **2.2. Valeurs cibles énergétiques et climatiques**
 - 2.2.1. [Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics](#)
 - 2.2.2. [Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics](#)
 - 2.2.3. [Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics](#)
 - 2.2.4. [Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments publics](#)
 - 2.2.5. [Limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics](#)
- **2.3. Eclairage public et économie d'eau dans les bâtiments**
 - 2.3.1. [Optimiser l'éclairage public](#)
 - 2.3.2. [Economiser l'eau dans les bâtiments publics](#)

Domaine 3 : Approvisionnement en eau, énergie et assainissement

- **3.1. Organisation de la distribution d'énergie et services associés**
 - 3.1.1. [Optimiser le service public de la distribution d'énergie](#)
 - 3.1.2. [Inciter à la réduction des consommations et à l'achat d'électricité verte avec les fournisseurs et syndicats d'énergie](#)
- **3.2. Production énergétique locale**
 - 3.2.1. [Récupérer la chaleur industrielle, pratiquer la cogénération, utiliser les réseaux de chaleur/froid comme vecteur](#)
 - 3.2.2. [Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement](#)
 - 3.2.3. [Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire](#)
- **3.3. Gestion de l'eau, des espaces verts, des déchets du territoire**
 - 3.3.1. [Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable \(énergie et ressource\)](#)
 - 3.3.2. [Optimiser le potentiel énergétique du réseau d'assainissement](#)
 - 3.3.3. [Optimiser la gestion des eaux pluviales](#)
 - 3.3.4. [Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts](#)
 - 3.3.5. [Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets](#)

Domaine 4 : Mobilité

- **4.1. Promotion et suivi de la mobilité durable sur le territoire et en interne**
 - 4.1.1. [Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire](#)
 - 4.1.2. [Promouvoir la mobilité durable en interne au sein de la collectivité](#)
- **4.2. Rationnalisation des déplacements motorisés**
 - 4.2.1. [Elaborer et faire appliquer une politique de stationnement volontariste](#)
 - 4.2.2. [Réguler le trafic, réduire la vitesse et valoriser l'espace public](#)
 - 4.2.3. [Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire](#)
- **4.3. Mobilité alternative**
 - 4.3.1. [Développer le réseau piétonnier](#)
 - 4.3.2. [Développer le réseau et les infrastructures cyclables](#)
 - 4.3.3. [Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité](#)
 - 4.3.4. [Développer l'offre multimodale et l'intermodalité](#)

Domaine 5 : Organisation interne

- **5.1. Gouvernance**
 - 5.1.1. [Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie](#)
 - 5.1.2. [Assurer le pilotage et le portage politique de la politique climat-air-énergie](#)

5.1.3. [Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques climat-air-énergie](#)

5.1.4. [Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie](#)

- **5.2. Finances et commande publique**

5.2.1. [Financer et budgéter la politique climat-air-énergie](#)

5.2.2. [Etre exemplaire en matière d'éco-responsabilité de la commande publique](#)

Domaine 6 : Coopération, communication

- **6.1. Stratégie de coopération et de communication**

6.1.1. [Développer une stratégie partenariale multi-niveaux](#)

6.1.2. [Renforcer la coopération intercommunale](#)

6.1.3. [Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire](#)

- **6.2. Habitat et précarité énergétique**

6.2.1. [Prévenir et lutter contre la précarité énergétique](#)

6.2.2. [Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier](#)

- **6.3. Activités économiques**

6.3.1. [Favoriser les activités économiques durables](#)

6.3.2. [Développer un tourisme durable](#)

6.3.3. [Contribuer à l'innovation et l'excellence sur la thématique climat-air-énergie](#)

- **6.4. Agriculture, forêt**

6.4.1. [Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable](#)

6.4.2. [Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés](#)

- **6.5. Société civile**

6.5.1. [Mobiliser la société civile en développant la concertation](#)

6.5.2. [Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité](#)

6.5.3. [Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires et centres de petite enfance](#)

6.5.4. [Gérer ou soutenir les centres de conseil sur le climat, l'air et l'énergie à l'intention des acteurs privés](#)

6.5.5. [Soutenir financièrement les initiatives climat-air-énergie exemplaires des ménages et des acteurs économiques du territoire](#)

ANNEXE CLIMAT PRATIC

L'évaluation a pour objectif de porter un jugement de valeur sur l'avancement et l'efficacité du programme d'actions au regard des objectifs fixés. Elle porte sur les actions mises en œuvre dans le cadre du programme d'actions climat air énergie et d'autre part sur le processus en tant que tel (qualité de la participation et de la concertation, suivi régulier, etc). Dans une démarche de construction collective, il est pertinent d'accorder une large place à la participation des acteurs, des citoyens, dans l'évaluation (particulièrement pour les évaluations précédant les révisions de la politique climat-air-énergie).

RÉFÉRENTIEL D'ACTIONS *Légende de la nomenclature pour chaque action :*

Niveau d'exigence/Complexité : C=Démarrer/Simple ; B=Consolider/Moyen ; A=Etre exemplaire/Complexe



= Action Qualité de l'air ;



= Action d'adaptation au changement climatique

Niveau C	<p>Se doter d'outils et de moyens pour suivre et évaluer son plan d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> - disposer d'un tableau de bord opérationnel pour le suivi du plan d'action *avec pour chaque objectif opérationnel, un indicateur de suivi, qui soit mesurable, pertinent et compréhensible par le COPIIL avec la fréquence de mise à jour et la source de données identifiées *avec pour chaque action un responsable identifié, une planification pluriannuelle, un budget et un champ pour renseigner l'état d'avancement. - prévoir précisément les modalités du suivi : fréquence annuelle de réunion à minima, date de mise à jour du tableau de bord, constitution de l'équipe de suivi, modalités de collecte des données nécessaire à l'actualisation du tableau de bord... - constituer et mettre en place une instance spécifique de suivi-évaluation: cela peut être comité de pilotage établi, cela peut être une instance spécifique, cela peut être une instance neutre (citoyenne) - l'information des résultats annuels au public est planifiée
Niveau B	<p>Suivre et évaluer régulièrement l'atteinte des objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi est effectif : l'atteinte des objectifs est régulièrement vérifiée pour l'ensemble des thématiques climat-air-énergie à travers des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (pas de fréquents reports et espacements des réunions de suivi) - le calendrier, le budget, les personnes responsables et l'état d'avancement des actions sont actualisés annuellement - le tableau de bord est partagé au sein de l'équipe projet qui le renseigne et le fait évoluer (a minima à l'occasion de la visite annuelle).
Niveau A	<p>Communiquer et informer les acteurs du territoire de l'avancement du programme d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - les résultats des actions sont synthétisés - les résultats et le suivi annuel sont publiés : en interne, dans les instances concernées (commissions, conseil municipal, bureau, conseil communautaire..); en externe sur le site de la collectivité, lors de réunions publiques, dans le rapport de DD, dans le rapport d'activité... - des acteurs du territoire (habitants, acteurs socio-économiques) sont intégrés au dispositif d'évaluation par exemple dans une instance spécifique (évaluation participative) -L'action doit aller au-delà de l'exigence règlementaire de mise à disposition, au bout de 3 ans, d'un rapport au public sur la mise en œuvre du PCAET.
Niveau A	<p>Faire évoluer son programme d'actions grâce au dispositif de suivi et d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - le programme d'actions est actualisé et adapté chaque année - il existe un cycle d'amélioration continue objectif-planification-réalisation-contrôle-objectif

ANNEXE REFERENTIEL ECONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus

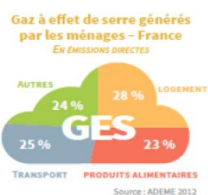
Il faut passer à un modèle axé sur une absence de gaspillage et une augmentation de l'intensité de l'utilisation des ressources tout en diminuant les impacts environnementaux. C'est ce que vise l'économie circulaire qui prend en compte trois champs :

- La production et l'offre de biens et de services ;
- La consommation au travers de la demande et du comportement du consommateur (économique ou citoyen) ;
- La gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage qui permet de boucler la boucle.

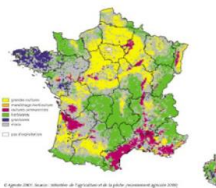
Extrait de la fiche alimentation du référentiel ECONOMIE CIRCULAIRE ADEME

Introduction

¼ DES GES DES MÉNAGES



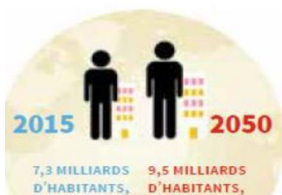
54% DE LA SURFACE FRANÇAISE



30% PERDU OU GASPILLÉ



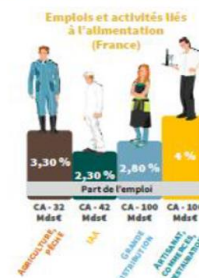
UN ENJEU DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIAL



UNE PART CONTRAINTTE DU BUDGET DES MÉNAGES



12% DE L'EMPLOI EN FRANCE





Développement économique	<p>L'accompagnement à des changements de pratiques agricoles (en appui aux chambres d'agriculture, Civism, et autres organismes agricoles) Axe 3.4</p>	<p>Valorisation des savoir-faire locaux (artisanat, métier de bouche, ...) et création d'activités (conserverie, légumerie, ...) Axe 3.4, 3.6 et 3.7</p>	<p>Organisation des marchés alimentaires locaux Axe 3.2</p>
	<p>Soutien au développement d'une solution de mise en relation entre producteurs et/ou transformateurs et/ou restaurateurs et/ou consommateurs Axe 3.1</p>		
		<p>Soutien ou développement de projets d'écologie industrielle et territoriale (réseau de chaleur, méthanisation, valorisation des co-produits, emballages, ...) : Axe 3.5</p>	<p>Soutien au développement d'une plateforme logistique Axe 3.5</p>
Tourisme ou action culturelle	<p>Organisation ou soutien à l'organisation d'événements et d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation durable (où peuvent intervenir producteurs, transformateurs, métiers de bouche, AMAP, ... et avec les composantes gestion des déchets organiques (compostage, méthanisation, ...)) Axe 3.2 et 5.1</p>		

Agriculture	<p>Affectation des terres agricoles (en lien avec la Safer) Achat et location de terres agricoles Axe 1.1 et 1.2 et 3.7</p>	
Eau et assainissement	<p>Protection de la ressource en eau : gestion des pratiques culturales autour des points de captage Axe 1.1 et 1.2</p>	
Enfance et enseignement		<p>Achats publics responsables pour la restauration collective pour les établissements d'enseignement primaire Axe 3.3 Action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles Axe 2.1</p>
Action sociale et santé		<p>Action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective Axe 2.1 Sensibilisation à l'alimentation durable Axe 5.1 ?</p>
Urbanisme	<p>Protection du foncier agricole Axe 1.1 et 1.2</p>	
Déchets		<p>Sensibilisation à la prévention des déchets des ménages Collecte des biodéchets et/ou aide à l'acquisition de composteur et/ou plateforme de compostage et/ou unité de méthanisation Axe 2.1, 2.2 et 2.3 (2.5 pour les biodéchets des entreprises)</p>

ANNEXE Certification HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

La certification environnementale est délivrée pour trois ans, par un organisme certificateur agréé, pour l'ensemble de l'exploitation agricole. Après l'évaluation initiale menant à l'attribution de la certification, l'organisme certificateur effectue des audits de suivi et peut prendre des mesures sanctionnant les manquements aux référentiels, via la suspension ou le retrait de la certification.

Une Commission nationale de la certification environnementale est chargée de chapeauter la démarche. Elle est composée de représentants de l'Etat, de représentants syndicaux d'exploitants agricoles, de représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement, de représentants de l'industrie agro-alimentaire et d'organisations de consommateur. Elle émet des propositions sur l'évolution du dispositif et notamment du référentiel et des seuils de performance environnementale.

Arrêté du 20 juin 2011 portant application de l'article D. 617-3 du code rural et de la pêche maritime et arrêtant le référentiel relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles

NOR: AGRT1113821A

Version consolidée au 29 février 2020

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles D. 617-1 et suivants,

Arrêtent :

Article 1 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le référentiel relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles, mentionné à l'article D. 617-3 du code rural et de la pêche maritime, figurant en annexe, est arrêté.

Article 2 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

- Annexe

RÉFÉRENTIEL RELATIF À LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Pour obtenir la certification environnementale, mentionnée à l'article D. 617-3 du code rural et de la pêche maritime, l'exploitation agricole respecte les exigences fixées ci-après.

Exigence n° 1 : disposer des documents localisant les zones à enjeux environnementaux (en particulier les zones sensibles pour la qualité de l'eau et les zones de l'exploitation incluses dans des sites Natura 2000).

Pour les exploitations où des effluents d'élevages ou de boues résiduelles urbaines ou industrielles sont épandus, les surfaces non épandables (1) figureront sur ces documents.

I. - Biodiversité

Objectif : Identifier et protéger sur l'exploitation les zones

les plus importantes pour le maintien de la biodiversité

Exigence n° 2 : identifier les infrastructures agroécologiques, et notamment les dispositifs végétalisés mis en place au titre de la conditionnalité des aides PAC ou dans le cadre de démarches volontaires sur le plan de l'exploitation. Sauf justification de leur innocuité pour l'environnement ou dans les cas prévus par les règles locales d'entretien minimal, l'apport de fertilisants et de produits phytopharmaceutiques est interdit sur les dispositifs végétalisés, ainsi que l'entreposage de produits ou déchets.

Exigence n° 3 : optimiser la gestion de ces dispositifs en fonction des enjeux environnementaux et agronomiques identifiés dans l'exploitation, notamment par l'entretien et le choix des espèces (2). Les emplacements choisis devront permettre de favoriser la continuité et la pérennité des bandes végétalisées.
Exigence n° 4 : mettre en œuvre, dans les zones de l'exploitation incluses dans les sites Natura 2000, les mesures conservatoires prévues par le document d'objectif (DOCOB) lorsqu'il existe (3).

II. - Stratégie phytosanitaire : une lutte raisonnée
pour la protection des cultures
Objectif : adapter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
en fonction de la cible visée

Exigence n° 5 : disposer de moyens d'aide à la décision permettant de justifier chaque intervention tels que : Réalisation d'observations sur l'état sanitaire des cultures dans des parcelles représentatives de l'exploitation (contrôles visuels, piégeages). Les observations débouchant sur une intervention devront être enregistrées en précisant la cible visée et le facteur déclenchant.
Utilisation de grilles de risque, de bulletins de santé du végétal ou de bulletins techniques de protection des plantes.
Appel à un service de conseil technique agréé (4).
Exigence n° 6 : adhérer à des démarches collectives de protection des plantes lorsqu'elles existent qu'il s'agisse de lutte ou de mesures préventives.

III. - Optimiser la gestion de la fertilisation

Objectif : stocker les fertilisants et raisonner au plus juste les apports de fertilisants en vue de répondre aux besoins des plantes et de garantir un rendement et une qualité satisfaisants tout en limitant les fuites vers le milieu naturel

Exigence n° 7 : stocker les engrais et les effluents d'élevage de manière à éviter toute contamination ou toute fuite dans le milieu naturel, et notamment dans les zones sensibles (bords des cours d'eau...).

Exigence n° 8 : disposer des valeurs fertilisantes des engrais minéraux et organiques, quels qu'ils soient.

Exigence n° 9 : disposer des estimations sur les quantités d'effluents produites sur l'exploitation.

Exigence n° 10 : établir, chaque année, un plan prévisionnel de fumure, avec un objectif de rendement réaliste (5), pour les cultures de plein champ :

— en tenant compte des apports organiques (effluents d'élevage de l'exploitation ou d'autres exploitations, effluents et boues industrielles ou urbaines, composts...) et minéraux, des analyses de sol éventuellement réalisées, des reliquats estimés et des cultures intermédiaires, ainsi que des apports estimés de nitrates par l'eau d'irrigation (si les périodes d'irrigation et de fertilisation coïncident) ;

— en répartissant les effluents d'élevage sur la plus large surface épandable possible (surfaces épandables identifiées sur le plan de l'exploitation) selon la rotation et pendant les périodes présentant le moins de risques pour la qualité de l'eau, en tout état de cause en dehors des périodes de forte pluviosité et lorsque les sols sont gelés, inondés ou détrempés ;

— en ajustant les apports d'azote et de phosphore aux besoins des plantes en vue d'une fertilisation équilibrée, en évitant les apports systématiques ou excessifs et en tenant compte notamment des déséquilibres inhérents à l'utilisation des effluents d'élevage.

Exigence n° 11 : enregistrer les apports de fertilisants par îlot cultural (date, culture, type de fertilisant, quantités d'azote [N] et de phosphore [P]).

Exigence n° 12 : comparer le réalisé en termes d'apports et de rendement au plan prévisionnel de fumure. En tenir compte pour l'établissement du plan prévisionnel de fumure suivant, incluant, le cas échéant, l'implantation d'une culture intermédiaire.

IV. - Gestion de la ressource en eau
Objectif : optimiser les apports aux cultures
en fonction de l'état hydrique du sol et des besoins de la plante

Exigence n° 13 : raisonner l'irrigation des cultures en respectant leurs besoins en eau et en faisant participer au maximum la réserve en eau du sol à l'alimentation des plantes.

L'irrigant s'appuiera sur les avertissements irrigation qui publient généralement chaque semaine les stades des plantes, le climat et des conseils de gestion de l'irrigation. Il pourra aussi utiliser des outils d'aide à la décision basés sur des indicateurs : stades des plantes et évaluation de l'état hydrique du sol obtenue par calcul (bilan hydrique) ou par mesure au champ (sondes).

Exigence n° 14 : évaluer et noter les volumes d'eau apportés sur chaque îlot irrigué de l'exploitation en indiquant les facteurs de déclenchement de l'irrigation.

Exigence n° 15 : surveiller le fonctionnement du matériel afin de détecter et pouvoir supprimer rapidement toute fuite d'eau ou tout mauvais réglage.

Exigence n° 16 : adhérer à des démarches collectives de gestion de la ressource lorsqu'elles existent.

(1) Les surfaces non épandables sont les surfaces à déduire de la surface agricole utile de l'exploitation pour le calcul de la surface de référence de la directive nitrates telles que définies au point 2 de l'annexe 2 de l'arrêté du 1er août 2005 établissant les prescriptions minimales à mettre en œuvre dans les zones vulnérables et modifiant l'arrêté du 6 mars 2001 relatif aux programmes d'action à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

(2) En tenant compte de la liste des espèces autorisées pour les dispositifs végétalisés au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

(3) Correspondant aux mesures figurant dans la charte Natura 2000.

(4) Conseil délivré par un distributeur agréé pour la distribution de produits phytopharmaceutiques, ou conseil délivré par une entreprise agréée pour le conseil indépendant de la vente de produits phytopharmaceutiques.

(5) La détermination de ce rendement réaliste se fera : — à partir de l'historique des rendements sur l'exploitation en se basant sur les rendements des cinq dernières campagnes (sur la parcelle et/ou des parcelles comparables) ; à moduler en fonction du potentiel de rendement de la variété retenue ou d'une modification éventuelle des pratiques (irrigation...) ; — ou à partir de références régionales sous réserve de pouvoir restituer la parcelle dans ce référentiel (type de sol, irrigation, apports organiques, précédents...).

ANNEXE Les données présentes dans SINOE®-Déchets

L'essentiel des informations contenues dans SINOE®-Déchets sont issues d'enquêtes ou d'études menées par l'ADEME. Ces données concernent principalement les déchets ménagers et assimilés mais également d'autres types de déchets présentés ci-après.

Déchets des ménages et des collectivités

Les collectivités qui ont une compétence déchet :

En partenariat avec les Conseils Généraux et les observatoires locaux, l'ADEME réalise un suivi exhaustif des communes et structures intercommunales qui ont une compétence de collecte ou de traitement des déchets ménagers. Chaque collectivité est décrite sous l'angle de son territoire (communes adhérentes et populations) et de l'organisation mise en place pour la collecte et l'élimination des déchets (compétences déchets exercées ou déléguées, collectes des OMR et collectes sélectives, déchèteries et installations d'élimination).

[Lien vers la rubrique](#)

Les flux collectés par les collectivités (collectes des Ordures Ménagères Résiduelles, collectes sélectives et déchèteries) :

Pour ces collectivités qui exercent la compétence collecte des déchets, des enquêtes sont réalisées pour connaître l'organisation du service de gestion des déchets et obtenir les tonnages et destinations pour les flux d'ordures ménagères résiduelles, de collectes sélectives et les flux collectés en déchèterie. Les résultats de ces enquêtes contribuent au suivi et à l'évaluation des politiques déchets mises en œuvre et fournissent à l'ensemble des acteurs de la filière déchets un référentiel national ainsi que des éléments de comparaison et d'aide à la décision quant aux choix de gestion des déchets mis en œuvre. Les données disponibles se réfèrent aux années impaires depuis 2005 au niveau national. Pour certaines régions et quelques départements des données annuelles sont disponibles.

[Lien vers la rubrique](#)

Les flux éliminés dans les ITOM (Installations de Traitement des Ordures Ménagères et assimilés) :

Tous les deux ans l'ADEME réalise une enquête auprès des exploitants des installations de traitement des ordures ménagères et assimilés.

Les enquêtes ITOM, menées par l'ADEME depuis 1975, permettent de suivre de façon régulière les évolutions relatives aux moyens de traitement des déchets (nombre et caractéristiques des parcs pour chaque filière de traitement) ainsi que les quantités, typologies et origines des déchets traités dans les installations françaises. L'objectif est d'assurer un suivi de l'évolution de la gestion et du traitement des déchets ménagers et assimilés induite par la mise en œuvre des politiques menées. Au-delà, les résultats et exploitations contribuent à de nombreux travaux menés tant par l'ADEME que par ses partenaires sur différentes thématiques (climat, qualité de l'air, valorisation matière, organique, énergétique, études technico-économiques...). Ces enquêtes constituent une des bases de l'expertise de l'ADEME et fournissent des éléments de référence à l'ensemble des acteurs de la filière déchets.

Les données disponibles se réfèrent aux années paires depuis 2002.

[Lien vers la rubrique](#)

Les emballages ménagers :

Eco-Emballages transmet annuellement à l'ADEME les données concernant les matériaux issus des centres de tri des déchets ménagers. Ces informations sont agrégées par département, par région ou au niveau national et sont mises à disposition sous la forme de tableaux, de graphiques ou de cartes

[Lien vers la rubrique](#)

Les coûts de gestion du service public d'élimination des déchets :

L'observation sur les coûts repose sur les outils développés par l'ADEME : la Matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®. Le référentiel national sur les coûts piloté par l'ADEME permet aux collectivités et acteurs publics :

- - de disposer de valeurs de référence (en euros par habitant et en euros par tonne collectée) pour se situer;
- - de mieux appréhender les facteurs de dispersion des coûts entre collectivités pour définir les pistes prioritaires d'actions;
- - de connaître la structuration des coûts de gestion des déchets.

Environ 500 matrices sont validées chaque année.

[Lien vers la rubrique](#)

La prévention des déchets :

Les enquêtes réalisées auprès des collectivités comportent également un volet permettant de recenser les actions en matière de compostage domestique. Pour les collectivités engagées dans un PLP (Programme Local de Prévention), un suivi financier des actions de prévention (cadre de restitution des coûts de la prévention) et des indicateurs de performance est réalisé annuellement.

[Lien vers la rubrique](#)

Les structures de réemploi :

Annuaire dans lequel sont recensées environ 5 000 structures physiques de réemploi et de réutilisation

Les plans départementaux et régionaux de gestion des déchets :

Un suivi régulier de l'état d'avancement des plans départementaux et régionaux sur les déchets est proposé sous la forme d'une carte avec la possibilité de télécharger le contenu de chacun de ces plans.

[Lien vers la rubrique](#)

La caractérisation des déchets :

L'outil CARADEME, un nouveau guide interactif d'aide à la réalisation de campagnes locales de caractérisation des déchets ménagers et assimilés est mis à la disposition des collectivités.

[Lien vers la rubrique](#)

Autres déchets

Le parc des installations de valorisation du biogaz (méthanisation) :

Ce parc fait l'objet d'un suivi annuel par l'ADEME qui recense la construction de nouvelles unités. Ce travail est complété par des études qui viennent ponctuellement enrichir la base de données.

[Lien vers la rubrique](#)

Les sites d'accueil des déchets de l'assainissement :

Cette thématique présente les données concernant les sites de traitement des déchets résultant de l'entretien des ouvrages d'assainissement (curage des égouts, nettoyage des bacs à graisse, vidange des fosses sceptiques, etc.). Ces données sont collectées depuis 2007 par la FNSA (Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement).

[Lien vers la rubrique](#)

Les déchets des professionnels :

Données non exhaustives issues de travaux ou d'études menées par l'ADEME sur les sites d'accueil des déchets des professionnels.

[Lien vers la rubrique](#)

Les sites d'élimination des DEEE :

Informations issues du registre national, tenu par l'ADEME, concernant la mise sur le marché, la collecte et le traitement des DEEE.

[Lien vers la rubrique](#)

Les piles usagées :

Informations issues du registre national, tenu par l'ADEME, concernant la mise sur le marché, la collecte et le traitement des piles et accumulateurs.

[Lien vers la rubrique](#)



ANNEXE IMPACTS SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX ET LES COUTS CACHES

ÇA VA VERS PLUS DE DURABILITÉ

Plus de consommation en produits biologiques

Moins de consommation de graisses et sel

Plus de cuisiné maison

Plus de lieux et des pratiques d'achat alternatifs (AMAP, marchés locaux,...)

Stabilisation de l'obésité

Le développement de pratiques écoresponsables dans les grandes entreprises et sensibilité réputationnelle aux critiques dans le domaine de la RSE

La consommation énergétique de l'agriculture décroît régulièrement depuis 2005

La relativisation du discours : « le prix de l'aliment prime sur tous les autres critères ».

ÇA VA VERS MOINS DE DURABILITÉ

La consommation de pesticides continue de croître (+6% entre 2011 et 2014)

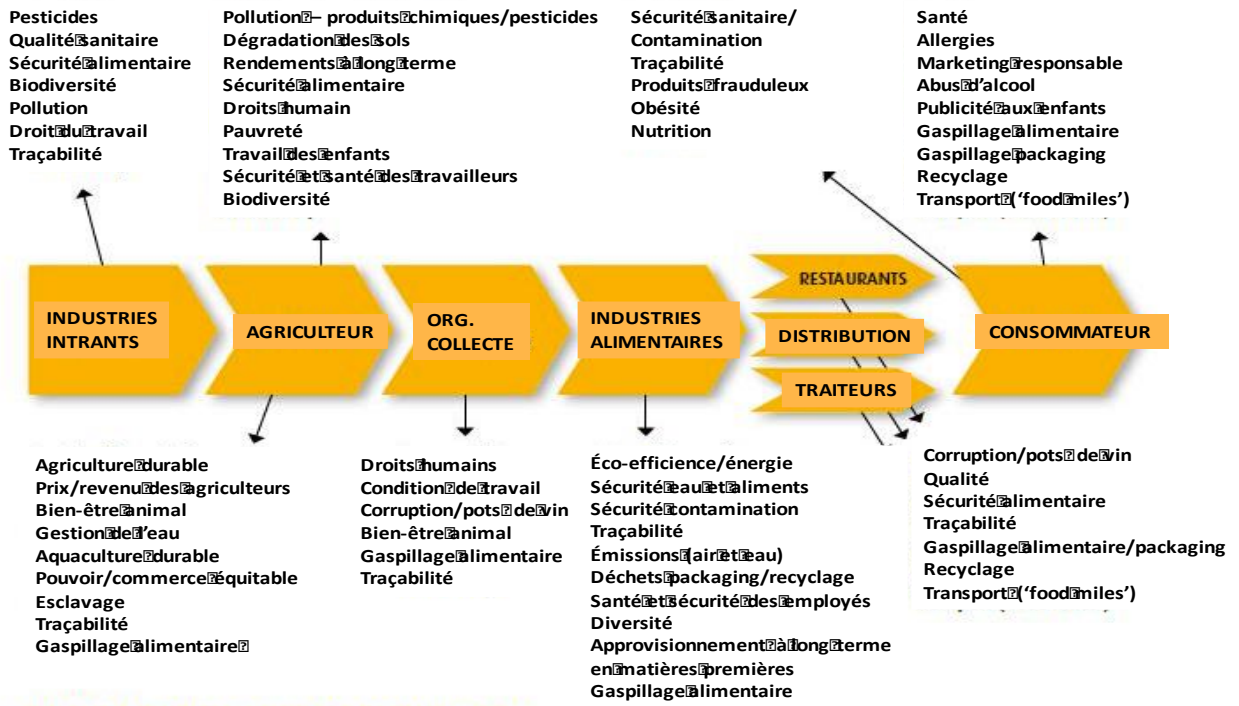
Les indicateurs biodiversité de l'agriculture au rouge

Progression des plats préparés

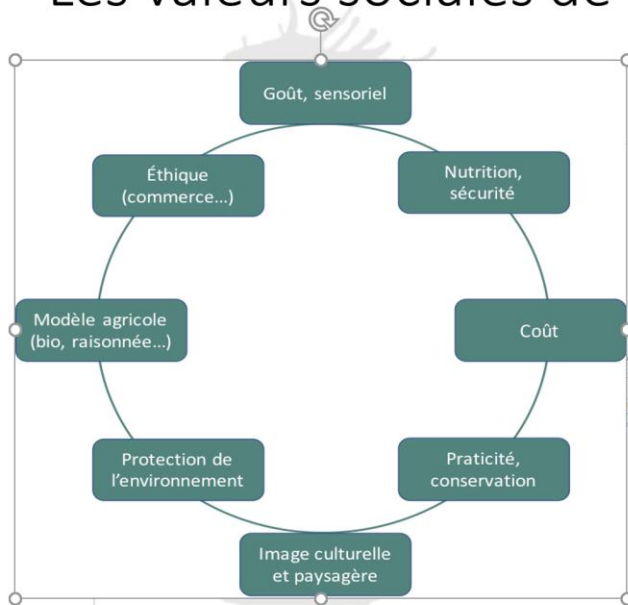
Cancers professionnels agricoles avérés et la suspicion croissante du rôle des pesticides sur santé

Prix aux producteurs non rémunérateurs, impacts marqués sur systèmes mixtes

Pratiques insincères des distributeurs et des industries continuent



Les valeurs sociales de l'alimentation

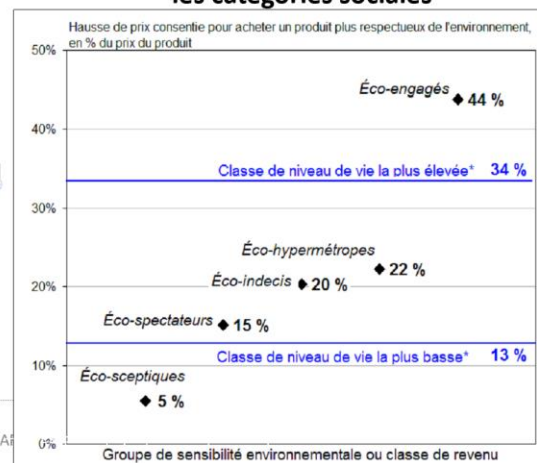


Barbosa-Canovas et al., 2009

Date

AME_{co} Christiane CHA

- La montée en puissance des valeurs santé, environnement
- L'image positive et centrale du bio
- Le « cuisiné maison » et l'équilibré
- La montée en puissance des représentations sociales sur les catégories sociales



Coûts cachés de l'agriculture

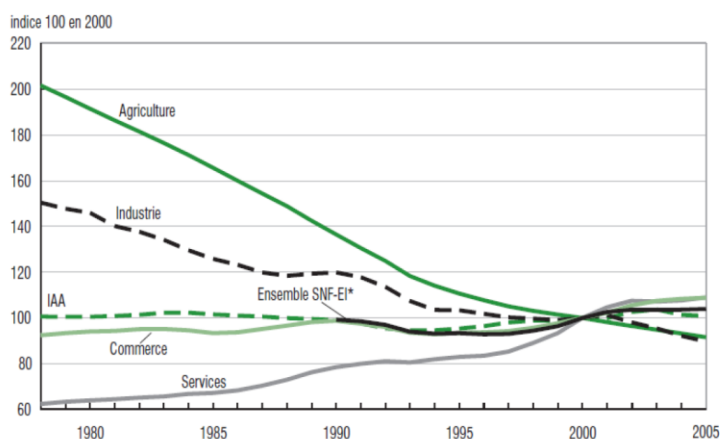
Impact	Coût	Echelle	Source
Dégradation des sols	1,2 milliards \$	Monde	FAO (2006)
Impact total eau (pesticides, nitrates)	939-1489 millions €	France	CGDD (2011)
Pollution de l'air (agriculture)	197 millions €	France	CGDD (2015)
Pollution de l'air (tous secteurs)	330-940 milliards €	UE	Commission E. (2014)
Changement climatique (agriculture)	350-2000 millions €	France	CGDD (2015)
Biodiversité (eutrophisation)	70-100 millions €	France	CGDD (2015)
Biodiversité (pesticides)	1,9-5,9 milliards \$	USA	B&G (2016)
Impacts sanitaires pesticides	19 milliards \$	USA	B&G (2016)
Impacts sanitaires antibiorésistance	76,5 milliards €	UE	ITAB (2016)
TOTAL externalités environnementales & sanitaires de l'agriculture	2330 milliards \$	Monde	Trucost/Fao (2015)
Coût social de l'obésité	20,4 milliards €	France	Trésor Public (2016)



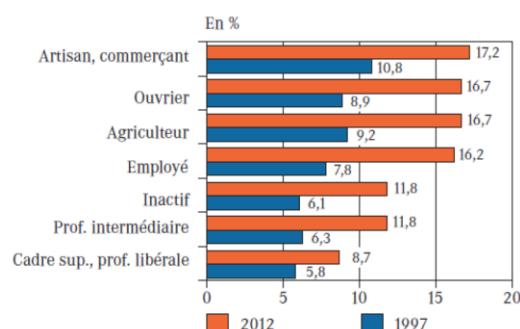
- Approche par les dépenses réelles = sous-évaluation
- Faible transparence sur les calculs d'externalités
- Modélisations théoriques et extrapolations pour palier le manque de données
- Hétérogénéité des méthodologies de mesure de la valeur des écosystèmes
- Monétarisation de la vie humaine, des écosystèmes, évaluations contingentes...
- Taux d'actualisation (CO2)

Coûts cachés sociaux de l'alimentation

- Très forte baisse de l'emploi agricole en comparaison de l'industrie agroalimentaire
- Une forte progression de l'obésité en 15 ans, surtout chez les plus modestes



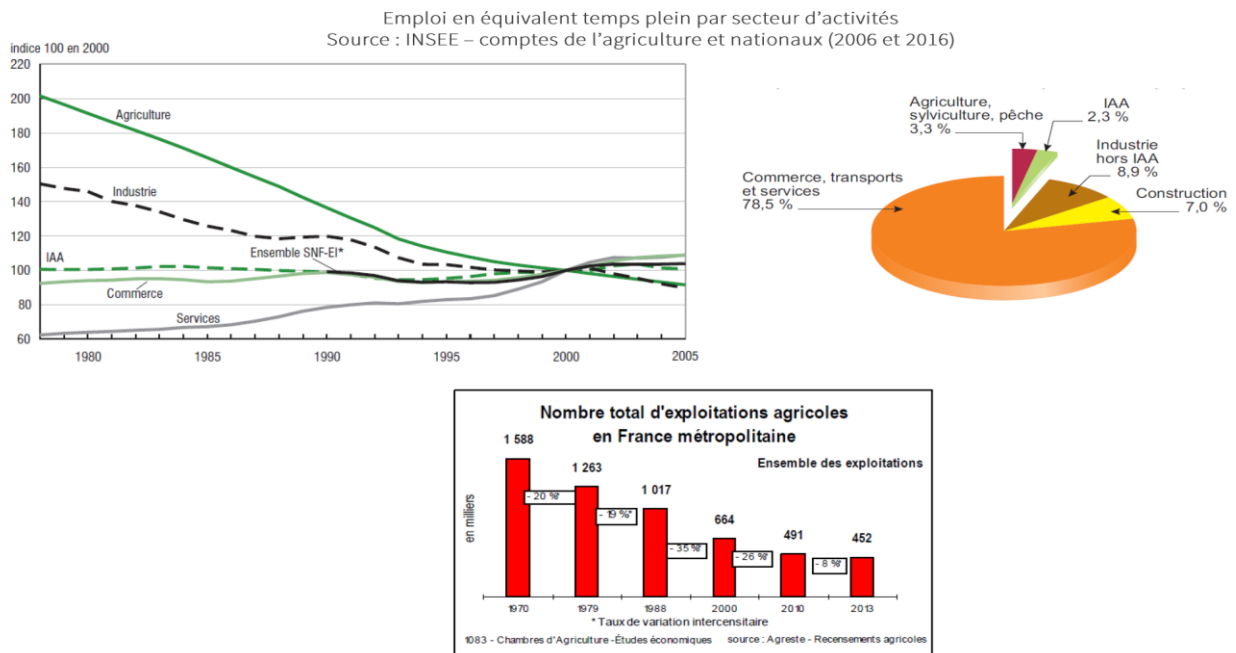
Emploi en équivalent temps plein par secteur d'activités
Source : INSEE – comptes de l'agriculture et nationaux (2006 et 2016)



Evolution du taux d'obésité (1997-2012)
Source : Obépi 2012

Quels impacts environnementaux ?

Une destruction d'emploi continue qui va de pair avec la diminution du nombre d'exploitations



Evolution des filières agroalimentaires conventionnelles
(de 1950 à aujourd'hui)

	1955-1960	2010	Evolution
Production totale (Indice de volume)	100	200	x 2
Production de lait (millions de litres)	10	22	x 2
Rendement blé (quintaux/ha)	20	70	x 3,5
Production colza (milliers de tonnes)	0	4,6	
Solde commercial (Mds €)	- 1	+ 11	
Part dans le PIB (%)	10	<2	÷ 5
Part emploi agricole (%)	30	3,5	÷ 10
Nb exploitations (millions)	2,3	0,5	÷ 5

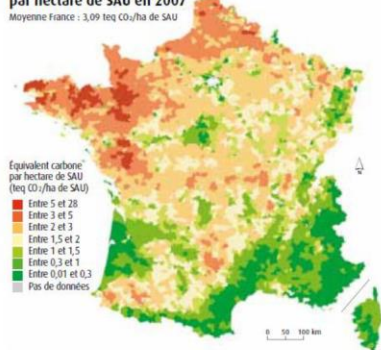
Quels impacts environnementaux ?

Une corrélation importante entre impacts environnementaux et modèles agricoles intensifs

Emissions GES

(CGDD, 2012)

Répartition des émissions de GES en tonne équivalent CO₂ par hectare de SAU en 2007
Moyenne France : 3,09 t_{eq} CO₂/ha de SAU



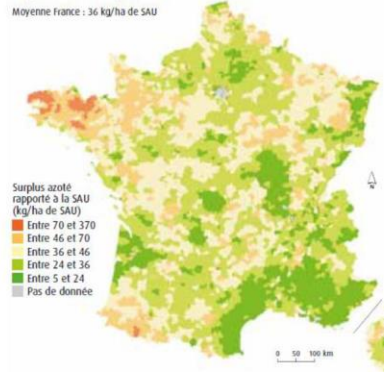
Source : © IGN, BD Carto®, 2006. Traitements : SOeS, Napolu-Agri V2, 2010.

Excédents d'azote

(CGDD, 2012)

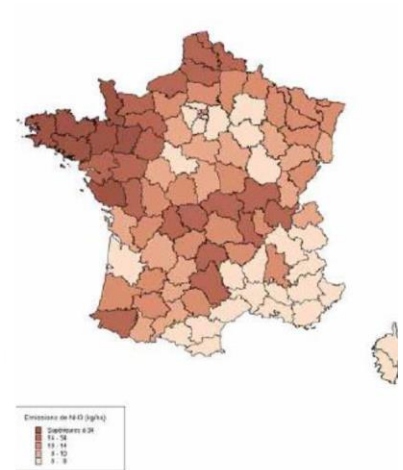
Répartition du surplus azoté en 2007

Moyenne France : 36 kg/ha de SAU



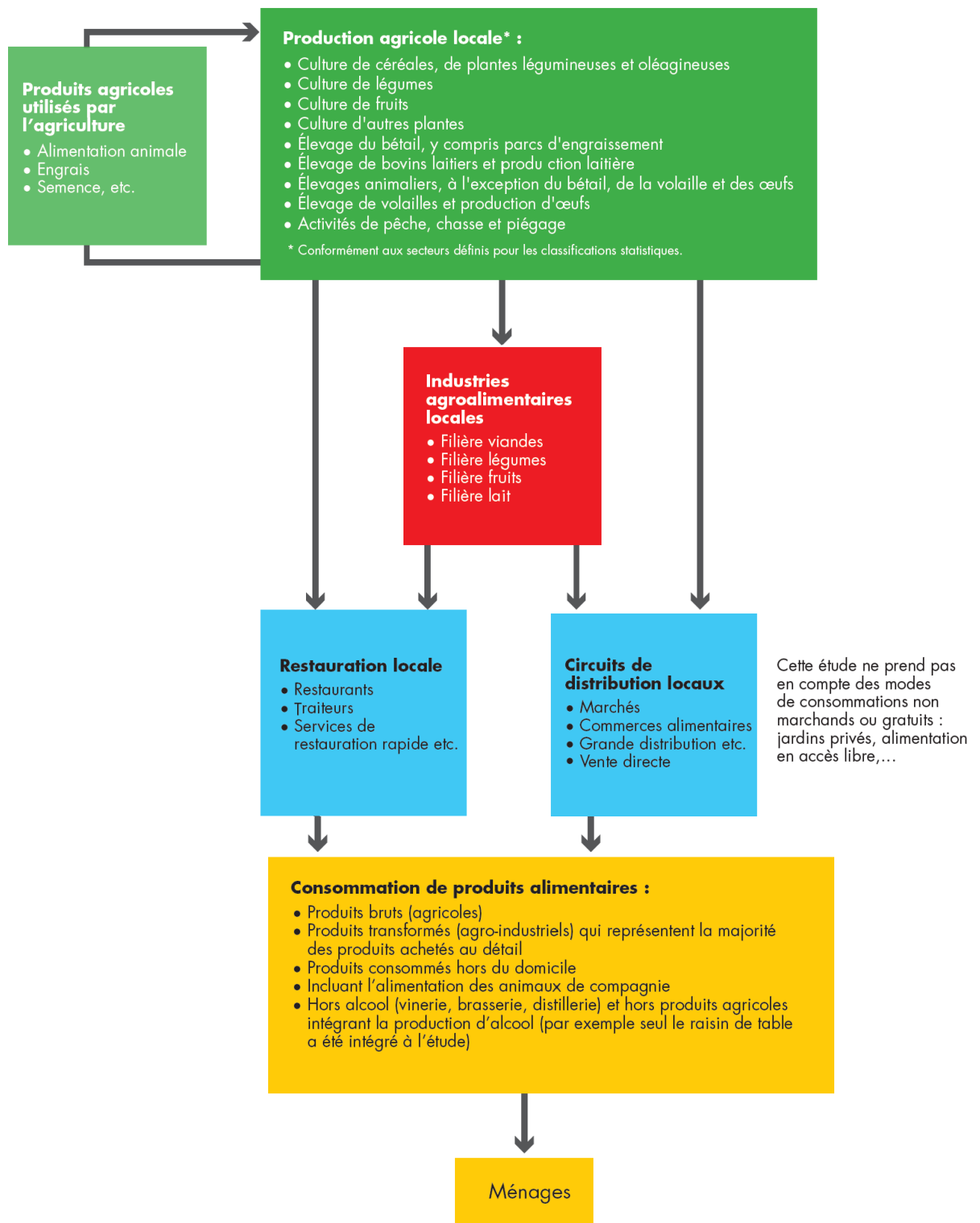
Emissions d'ammoniac

(MAAP, 2006)



ANNEXE UTOPIE autonomie alimentaire des aires urbaines

Evaluer l'autonomie alimentaire des aires urbaines en prenant en compte les différentes formes de consommation de produits agricoles par les ménages locaux



L'intégralité des calculs de l'étude ont été réalisés grâce au modèle LOCAL SHIFT® développé depuis 2014 par le cabinet UTOPIES.

Inspiré du modèle américain IMPLAN, LOCAL SHIFT® est le 1er simulateur d'économie locale en Europe capable de reproduire le fonctionnement vraisemblable de l'économie locale, de modéliser n'importe quel flux économique à la maille communale (notamment les achats entre tous les acteurs économiques locaux). Ce simulateur s'articule autour de 380 secteurs d'activité ainsi que 25 profils de ménages. Il permet de reproduire assez finement le comportement d'achat des ménages et des entreprises sur les territoires.

Le calcul de l'autonomie alimentaire repose sur 3 étapes de travail :

Etape 1/ Modélisation de la demande des ménages locaux

- a) estimation des achats de produits agricoles bruts
- b) estimation des achats de produits alimentaires transformés ou élaborés
- c) estimation de la consommation hors domicile

Etape 2/ Modélisation de la probabilité d'achat local

- a) Probabilité que les achats des ménages se fassent localement
- b) Probabilité que la consommation hors domicile concerne des produits locaux
- c) Probabilité que les entreprises agro-industrielles locales achètent des produits agricoles locaux

Etape 3/ Estimation du poids des produits agricoles locaux / non locaux incorporés (sous forme de matières premières ou d'ingrédients alimentaires)

- a) dans la chaîne de fournisseurs de la consommation hors domicile
- b) dans la chaîne de fournisseurs des acteurs de l'agro-industrie (ex : une pizza intègre de la sauce qui intègre des tomates et éventuellement d'autres ingrédients qui eux-mêmes peuvent intégrer d'autres ingrédients issus de la production agricole)
- c) dans la chaîne de fournisseurs des producteurs agricoles

Les limites de l'étude

- Cette étude ne reproduit pas la réalité des échanges locaux mais ce qui est vraisemblable, compte tenu des caractéristiques du territoire et des jeux d'offres et de la demande locaux.
- Cette étude ne prend pas en compte des modes de consommations non marchands ou gratuits : jardins privés, alimentation en accès libre...
- Cette étude ne prend pas en compte des spécificités des enseignes (en matière d'ancrage local notamment) ou des marques sur-achetées dans certaines régions.
- Les secteurs sont traités en « comportement moyen sectoriel » sans prise en compte de surreprésentation de l'agriculture biologique par exemple dans certaines aires urbaines.
- La maille aire urbaine qui a été sélectionnée comme point de comparaison est assez large en termes de superficie pour penser « autonomie alimentaire » mais peut rester nettement en dessous des seuils choisis pour définir le « local » (Albi a sélectionné un rayon de 60km, les drives fermiers présentent un rayon de 80-100km en moyenne, des labels comme « le local me régale » optent pour une mesure étendue à 150km,...). Néanmoins, sur de nombreux territoires, élargir la maille géographique ne modifie qu'à la marge le degré d'autonomie alimentaire.

Pour développer une stratégie d'autonomie alimentaire territoriale, il est ainsi possible de :

Faire évoluer les modes de productions pour mieux valoriser l'offre alimentaire, agricole et transformée :

- Réorienter l'agriculture locale vers les besoins locaux, diversifier l'offre agricole locale notamment par le développement de la polyculture et des pratiques, telle l'agroforesterie, qui permettent d'accroître les rendements
- Promouvoir le développement de l'agroécologie et de la permaculture sur les territoires, avec des micro-fermes (ex : Fermes d'Avenir)
- Encourager la valorisation semi-industrielle des produits agricoles locaux et la découverte de nouveaux débouchés (ex : développement d'une activité d'« artisan pastier » par des aviculteurs ou céréaliers, micro-brasseries, ...)
- Promouvoir une agriculture urbaine semi-industrielle (à l'entrée ou en plein cœur des villes, en pleine terre ou en hydroponie, y compris sur les toits des supermarchés) capable de répondre à une demande locale importante (ex : Brightfarms aux Etats-Unis), développer les installations aquaponiques, écosystème construit et en circuit fermé entre les poissons et les plantes (ex : L'Autre Campagne) ou encore l'Apiculture urbaine (ex : BeeOpic)
- Atomiser la production agro-industrielle à travers des micro-usines pour desservir des marchés régionaux ou urbains (à l'instar des usines en kit Bel déployées en Afrique)
- Développer des filières de revalorisation de produits alimentaires invendus : en transformant les fruits et légumes en alcool (bière, vin, liqueurs...), confitures, friandises, soupes ou smoothies), filière d'alimentation animale



A l'instar de la microferme agro-écologique La Bourdaisière, des dizaines de Fermes d'Avenir voient le jour partout en France



RE-BELLE est une marque de confiture fabriquée artisanalement en Seine-Saint-Denis avec des fruits et légumes écartés des circuits de distribution



Ferme urbaine Brightfarms dans le Michigan (US)



La polyculture au cœur de la problématique de l'auto-suffisance alimentaire



Cette «usine de poche» inaugurée en décembre 2015 par Bel, produit La Vache qui Rit pour la capitale ivoirienne

Repenser la distribution :

- Soutenir la vente en circuits-courts : drive fermier, AMAP, boutique à la ferme, nouvelles applications pour mettre en relation l'offre et la demande (ex : Myfarmers, « Producteurs d'Orléans »), plateformes web de vente de produits locaux, développement de solutions « ferme digitale », distributeurs automatiques de vente de produits fermiers (ex. : lesboîtes@meuh)...
- Développer les « supermarchés paysans » (ex : Cœur Paysan à Colmar), « supermarchés 100% local » (ex : Locavorium) et « supermarchés coopératifs / groupements d'achats citoyens » (ex : Ostokop au Pays-Basque)
- Formaliser les alliances locales et orienter (avec un travail de merchandising) le consommateur vers les produits « locaux » dans les grandes enseignes alimentaires



Réception des commandes "Drive fermier" (Toulouse)



Les 35 agriculteurs au cœur du projet de supermarché "Coeur Paysan" à Colmar



L'application myfarmers permet aux agriculteurs et aux consommateurs de se connecter directement, s'engageant chacun autour de la vente et l'achat de produits frais

Modifier l'offre proposée aux consommateurs pour mieux répondre à ses attentes, voire les anticiper :

- Lancer des marques et gammes locales (ex : Monoprix "Made in pas très loin")
- Rationaliser la démarche à travers des labels applicables aux produits comme aux services de restauration (ex : « Le local me régale », « Produit en Bretagne », « Des produits d'ici cuisinés ici »,...)
- Pousser la réflexion du « local » jusqu'au packaging (clusters food locaux impliquant agro-industrie et packaging), déployer de nouvelles filières locales peu consommatrices d'emballages comme la vente en vrac et le verre consigné (ex : Brasseries Météor)



Gamme Monoprix made in pas tres loin

Développer des initiatives territoriales innovantes :

- Développer l'entrepreneuriat agro-alimentaire local à travers des incubateurs ou des plateformes de crowdfunding dédiées à l'alimentation (ex : Miimosa) ou au local (ex : Bulb in Town) en s'appuyant sur les entreprises installées existantes et les « startups locales »
- Repenser le rôle des MIN (Marché d'Intérêt National) en en faisant aussi et surtout des « MIT » (Marchés d'Intérêt Territorial), développer à la maille urbaine les grandes plateformes d'achat de gros (en franchise par exemple)
- Aider à la création de régies agricoles municipales : pour alimenter les cantines avec une part accrue de produits locaux (possiblement bio) et des coûts d'approvisionnement maîtrisés (ex : commune de Mouans-Sartoux et d'Ungersheim)
- Créer un « Foodlab » ou lieu de transformation alimentaire mutualisé mettant à disposition des producteurs des outils partagés (machines, autoclave, étiqueteuse, etc.), des personnes qualifiées et une certification), initier des espaces de co-working culinaires dédiés aux start-ups de l'alimentation, aux habitants et touristes



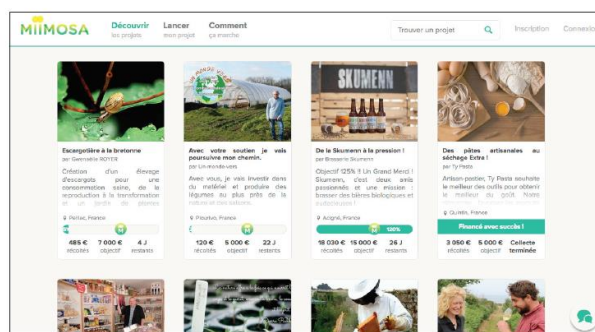
En Alsace, la brasserie Météor consigne et réutilise ses bouteilles



Le local me régale est un label valorisant les produits alimentaires d'origine locale chez de nombreux professionnels restaurateurs, traiteurs, distributeurs, etc.



Régie agricole 100% local et Bio à Mouans-Sartoux



Miimosa est le 1^{er} site de financement participatif dédié à l'agriculture et à l'alimentation

ANNEXE Guide DEMAIN MON TERRITOIRE

Le recueil « Demain MON TERRITOIRE », à pour but de **partager des clés** pour qu'élus et futurs élus puissent intégrer **la dimension environnementale** dans leur programme et **proposer des actions concrètes** pour leur territoire. Les 20 fiches de ce recueil valorisent des solutions mises en place dans des communes et intercommunalités de différentes tailles, réparties sur l'ensemble du territoire. Elles montrent qu'il est possible d'envisager une ville plus sobre en carbone, avec des gains en matière de lien social, de qualité de vie et de dynamisme

Liste des thématiques abordées :

1. Gouvernance : organisation dédiée à la transition écologique, mobilisation des habitants
2. Alimentation : alimentation durable pour les cantines, circuits courts, lutte contre gaspillage
3. Production d'énergie : se ré-approprier l'énergie et production d'énergie locale
4. Energie – efficacité : structurer sa politique énergie climat – réduire la facture énergétique – accompagner les habitants - Citergie
5. Exemplarité : économies d'énergie et d'eau sur patrimoine communal, lutte contre les gaspillages, flotte automobiles professionnelles en électrique, commande publique
6. Bâtiment : ré-emploi des matériaux, matériaux biosourcés, rénovation, accompagnement de la rénovation du parc privé et public, lutte contre la précarité énergétique
7. Développement local : production d'énergie (EnR citoyenne), économie circulaire (nouvelles activités autour du réemploi, réparation, services...), économie sociale et solidaire, revitalisation des centres villes
8. Vers une ville zéro déchets : consommation durable
9. Valorisation des biodéchets
10. Mise en place d'une tarification incitative pour la gestion des déchets
11. Nature en ville : végétalisation, espaces verts sans pesticides, biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur
12. Mobilité : promotion du vélo, aires de covoiturage, service de navettes, mobilité inclusive, pédibus, plan marche, gratuité des transports en commun
13. Mobilité dans les zones peu denses
14. Logistique urbaine : partage des voies, centres logistiques, véhicules propres...
15. Aménagement : reconversion des friches, lutte contre l'artificialisation des sols, écoquartiers...
16. Qualité de l'air : actions sur l'air extérieur (mobilité, sensibilisation écobuage, bonnes pratiques bois énergie) et intérieur (école, crèche)
17. Agriculture urbaine
18. Adaptation au changement climatique
19. Commande publique
20. Sensibilisation des jeunes

En savoir plus :

Comment faire ?

Manger 1 kg

bon, sain et local
dans les cantines
de mon territoire

de viande émet **5 à 30 fois plus**
de CO₂ qu'1 kg de céréales.

(ADEME)

30 %

du transport de marchandises est
consacré aux **denrées agricoles**
et alimentaires.

(ADEME)

- **À la cantine et au self, on change de régime.** Les menus proposent moins souvent de la viande mais de meilleure qualité et compensent avec davantage de légumineuses, de céréales et de produits de saison. On revoit les cahiers des charges, en introduisant des clauses sur la présence de labels alimentaires, d'indications géographiques, de repas végétarien...
- **On réorganise l'approvisionnement, en privilégiant les circuits courts.** Se fournir chez les agriculteurs du territoire leur permet de soutenir une activité économique locale, de réduire les transports et les pertes, ainsi que de mieux connaître la qualité et l'origine des produits.
- **Les collectivités ont l'obligation de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines dont elles assurent la gestion.** On intensifie la démarche. Par un plan d'actions efficace, il est possible de réduire de 50 % les denrées qui partent à la poubelle. Les économies réalisées permettent alors d'introduire plus de produits bio, sans augmenter le prix de revient des repas.
- **On travaille sur les causes du gaspillage** (type de menus, taille des portions, nature des aliments, gestion des restes...). On ajuste le projet en recueillant l'avis des usagers. On forme le personnel de restauration. Les élèves sont sensibilisés avec des outils pédagogiques adaptés.
- **L'ensemble de ces actions peuvent constituer un « projet alimentaire territorial »** (PAT), avec l'aide de l'Etat, pour soutenir les filières agricoles locales et sensibiliser les citoyens consommateurs : du gagnant gagnant !



Futur(e) élu(e), je peux...

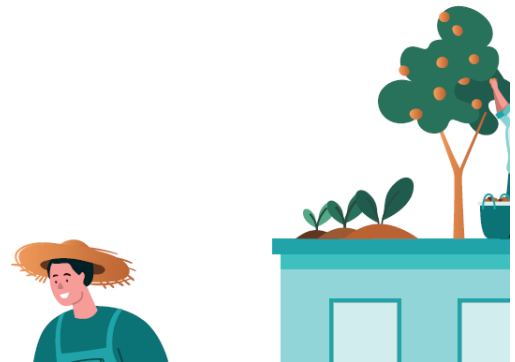
- Encourager d'autres habitudes alimentaires** en proposant au moins deux repas végétariens par semaine à la cantine.
- Diviser par deux les pertes alimentaires** à horizon de 6 années dans les restaurants gérés par le territoire.
- Intégrer un pourcentage croissant de produits locaux** dans les menus grâce à des partenariats avec les agriculteurs.
- Améliorer la qualité et la durabilité de mes approvisionnements** en m'appuyant sur les référentiels et les labels reconnus.

Comment faire ?

Les projets d'agriculture urbaine doivent être envisagés comme un maillon des projets alimentaires territoriaux (PAT). Ceux-ci permettent d'avoir une vision globale des besoins du territoire pour pousser les projets les plus adaptés.

- **On favorise une agriculture urbaine sociale et solidaire ayant un objectif de production alimentaire tout en créant des emplois d'insertion et /ou des filières solidaires.** On favorise le développement de projets d'économie sociale et solidaire (ESS) et l'implication des citoyens dans le financement (coopérative, financement participatif), dans le bénévolat ou/ et la consommation (vente directe).
- **On soutient les projets émanant d'initiatives citoyennes et collectives se développant dans un secteur non-marchand sans but lucratif et donnant une large part à la participation citoyenne :** les jardins partagés, pédagogiques, familiaux, les poulaillers collectifs, et également les projets axés sur la sensibilisation et l'éducation. Ces projets sont portés par les citoyens eux-mêmes, par les collectivités territoriales et même par des entreprises qui souhaitent mobiliser leurs employés.

- **On développe des démarches d'économie circulaire** (réemploi recyclage) sans faire appel à des technologies sophistiquées ou énergivores.
- **On soutient les initiatives de compostage,** de gestion durable de l'eau (cuves, paillage..),...
- **On stimule des projets d'agriculture urbaine servicielle, à des fins d'aménagement et de gestion de l'espace public :** vergers, vignes dans les parcs et les rues, éco-pâturage pour entretenir les espaces, mise en place de ruches pour améliorer la pollinisation et participer au maintien des abeilles domestiques.

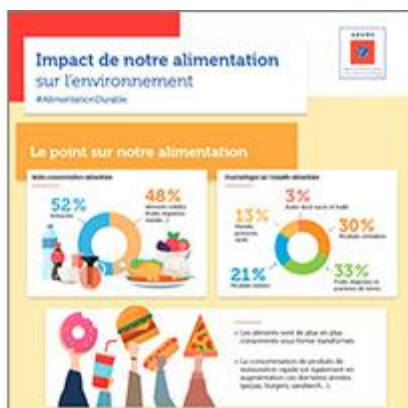


AUTRES RESSOURCES

<https://www.optigede.ademe.fr/alimentation-durable>



<https://www.ademe.fr/alimentation-environnement>



[l'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France](#)



<https://www.ademe.fr/bilan-carbone-lalimentation-france>

Des études menées par l'ADEME

<p>Alimentation et coût des externalités environnementales</p> <p>Rapport</p> <p>BASIC</p>	<p>L'EMPREINTE ENERGETIQUE ET CARBONE DE L'ALIMENTATION EN FRANCE</p> <p>de la production à la consommation</p> <p>Synthèse</p> <p>BASIC</p>	<p>POTENTIELS ET LEVIERS DE REDUCTION DES PERTES ET GASPILLAGES EN PRODUCTION AGRICOLE</p> <p>Etude d'opportunité pour la mise en place d'une optimisation croisée au stade production</p> <p>RAPPORT D'ETUDE</p> <p>CRESCORD</p>
<p>ÉTUDE DE CAS DES MODÈLES ÉCONOMIQUES POUR LES ASSOCIATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE EN LIEN AVEC LE SECTEUR AGRICOLE</p> <p>Associations "Le Jardin de Crogagne Argentier" pour la collecte d'innovations agricoles associatives</p> <p>RAPPORT</p> <p>BASIC</p>	<p>Analyse des enjeux économiques et sociaux d'une alimentation plus durable : état des lieux</p> <p>Synthèse</p> <p>BASIC</p>	<p>LES AVIS DE L'ADEME</p> <p>Alimentation - Les circuits courts de proximité</p> <p>SOMMAIRE</p>
<p>UNE CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES PLUS RESPONSABLES SANS SURCÔÛT, C'EST POSSIBLE!</p> <p>SYNTHÈSE</p> <p>BASIC</p>	<p>APPROCHE DU CÔÛT COMPLET DES PERTES ET GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE</p> <p>SYNTHÈSE</p> <p>juillet 2016</p> <p>Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par l'INRAE et l'INRAE (MIRIS)</p> <p>Équipe technique : Elise TROUILLON, Florence et Corinne des Guesnes, Christelle Lapeyronnie, ARIEL (Service Régional Bourgogne-Franche-Comté)</p> <p>SYNTHÈSE</p> <p>BASIC</p>	<p>PERTES ET GASPILLAGES ALIMENTAIRES : L'ÉTAT DES LIEUX ET LEUR GESTION PAR ÉTAPES DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE</p> <p>Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par l'INRAE (MIRIS)</p> <p>Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par l'INRAE (MIRIS) et l'INRAE (MIRIS)</p> <p>Coordination technique ADEME : VERONIQUE VAN DER BRUGEN - ARIEL DES GUESNES</p> <p>SYNTHÈSE D'ETUDE</p> <p>BASIC</p>

Des opérations témoins



- Opération « [Exploitations et stations de fruits et légumes témoins : moins de pertes alimentaires pour plus de performance](#) » (2019-2021)
- Opération « [Industries agro-alimentaires témoins : moins de gaspillage alimentaire pour plus de performance](#) » (2018) – opération menée auprès de 19 entreprises françaises
- Opération « [1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire](#) » - opération menée auprès de 567 écoles et 451 collèges répartis dans 40 collectivités (2016-2018)
- Opération « [Distributeurs engagés contre le gaspillage alimentaire](#) » (2016) : opération menée auprès de 10 magasins volontaires représentant cinq grandes enseignes nationales (Carrefour, Intermarché, Système U, E. Leclerc, Auchan) - Vidéo présentant l'opération [en français](#) et [en anglais](#)
- Opération « [Foyers témoins pour estimer les impacts du gaspillage alimentaire des ménages](#) » (2014) : opération menée auprès de 20 foyers, soit 66 personnes de Nantes Métropole, Aulnay-Sous-Bois et Aix-en-Provence sur deux périodes : deux semaines durant lesquelles elles n'ont pas changé leurs habitudes, et trois semaines durant lesquelles elles ont appliqué des gestes de réduction. [Vidéo \(4 min\) de la famille Régnier](#) qui a été suivie tout au long de l'opération

Des prospectives

<p>Scénario énergie-climat 2035-2050 (ADEME, 2017)</p>	<p>« Comportements alimentaires : La France en 2025 » (ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et partenaires : Ania, CGAD, CGI, Coop de France, FCD, FranceAgriMer, février 2017)</p>	<p>Rapport du projet européen « Lifewell for life » (EU's Life, WWF, 2014)</p>
<p>Scénario Afterres 2050 (Solagro, 2016)</p>	<p>« Agrimonde : comment nourrir le monde en 2050 ? » (INRA-CIRAD, 2009)</p>	<p>« Alléger l'empreinte environnementale de la consommation des Français en 2030 » (PDF - 3,18 Mo) (ADEME, p 31-32, novembre 2014)</p>

ANNEXE GRILLE ANALYSE ADEME (interne) de l'appel à projet PNA

Grille d'évaluation de la DRAAF – Label PAT (repris par Christiane Chartier)

Conformité

Le dossier de candidature dûment renseigné, daté et signé doit être déposé par la structure qui porte le projet et doit comporter obligatoirement :

1	La fiche de candidature complétée selon le modèle fourni et téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'agriculture	
2	Une présentation complète du projet (10 pages maximum, sans les annexes) avec les éléments présentés dans l'annexe 3	
3	Un contrat formalisant l'engagement des partenaires impliqués dans le projet	

Pour être éligibles, les projets doivent impérativement répondre aux conditions suivantes :

4	Il s'agit d'un projet d'intérêt général à caractère collectif	
5	Le projet répond à un ou plusieurs objectifs du Programme National pour l'Alimentation et du Plan Régional de l'Agriculture Durable ou équivalent	
6	Le dossier de candidature est complet, déposé en une version papier et une version électronique à la DRAAF/DAAF	

Critères d'évaluation du projet / de reconnaissance

Dans l'objectif d'une reconnaissance, le projet devra obligatoirement remplir chacun des sept critères suivants :

Les critères 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 10 doivent obligatoirement être remplis. Les autres critères doivent recueillir globalement un avis positif.

Type de critères	N°	Critères	Définitions	Détails	Evaluation
Gouvernance et gestion du projet	1	Porteurs de projet	Identification du ou des porteurs et des partenaires impliqués dans son pilotage Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire, intérêt général Organe de gouvernance multi-acteurs	Conformément à la loi, le projet peut être à l'initiative d'une large gamme d'acteurs, tant publics que privés : collectivités locales, chambres consulaires, associations, etc. Toutefois, la légitimité du porteur de projet et sa capacité à fédérer différents acteurs doivent être examinées. S'agissant d'un projet visant à la mise en oeuvre d'un système alimentaire territorial, le rôle de la collectivité locale reste central : aménagement de l'espace, garantie de l'intérêt général et animation légitime des intervenants du système. Elle apporte une garantie sur la pérennité du projet partagé par les acteurs du territoire (cf. infra) et l'intégration des enjeux de justice sociale, de l'environnement, etc. Aussi, une collectivité locale devrait a minima être partenaire du projet si elle ne porte pas le projet.	
Gouvernance et gestion du projet	2	Démarche collective et concertée	Implication de différents types d'acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet Communication à destination des acteurs et des citoyens (voire recours à une démarche participative)	Le projet est élaboré de manière concertée avec différents acteurs compétents du territoire, ou a minima implique et prend en compte les différents acteurs pour définir et mettre en oeuvre la phase opérationnelle du projet. On veillera ainsi à ce que l'ensemble des partenaires pertinents de la chaîne alimentaire soient bien associés à la démarche au regard des objectifs poursuivis. Le projet fait l'objet (déjà réalisé ou programmé) d'une information appropriée à destination des acteurs et des citoyens, qui peut aller jusqu'au recours à une démarche participative. La présence d'un coordinateur/animateur est un élément important à ce niveau.	

Enjeux et caractère opérationnel du projet	3	Diagnostic partagé	<p>Cohérence vis-à-vis de la portée du projet (territoire) et des objectifs antérieurs au projet</p> <p>Diagnostic portant sur l'agriculture et différentes dimensions de l'alimentation (ex : données sociales, économiques, ressources naturelles, climat, offre agricole, bassin de consommation...)</p>	<p>Le projet repose sur un diagnostic partagé et cohérent, portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur un territoire (données sociales, économiques, sur les ressources naturelles et le climat, etc.). Ce diagnostic peut être antérieur au projet. Il peut être complété autant que de besoin pendant la phase opérationnelle du projet.</p> <p>Les PRAD, quand ils ont été publiés, reposent sur ce type de diagnostic pour une partie de la problématique (agriculture, environnement).</p>
Enjeux et caractère opérationnel du projet	4	Mise en oeuvre d'actions opérationnelles	<p>Mise en œuvre d'actions opérationnelle, cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic partagé et les objectifs du projet</p> <p>Existence d'une instance chargée de la mise en œuvre de ces actions</p> <p>La mise en relation avec d'autres outils territoriaux dotés de financement est un plus</p>	<p>Le projet comporte des actions opérationnelles visant à sa réalisation.</p> <p>Les indicateurs de suivi et le dispositif de gouvernance mis en place sont des éléments pour s'assurer de la faisabilité et du caractère opérationnel des actions envisagées pour répondre aux objectifs fixés.</p> <p>Au déjà de ces aspects, il conviendra également de se prononcer sur la pertinence de ces actions au regard des objectifs du projet et des besoins locaux identifiés dans le diagnostic partagé.</p> <p>L'inscription des actions en lien avec d'autres outils territoriaux dotés de moyens est également un plus (CLS, contrat de ruralité, SRCAE, Agenda 21, LEADER, PRDR, PRDAR, etc.).</p>
	5	Engagement des partenaires		<p>Le projet est formalisé sous la forme d'un document actant l'engagement des différentes parties prenantes dans le projet ou partie du projet.</p>
Enjeux et caractère opérationnel du projet	6	Objectifs du PNA	<p>Ancrage territorial et mise en valeur du patrimoine alimentaire</p> <p>Contribution au développement de circuits-courts et de proximité, en particulier relevant de l'agriculture biologique</p>	<p>Le projet répond aux objectifs du programme national pour l'alimentation fixés à l'article L.1°2 du code rural et de la pêche maritime et s'inscrit dans une démarche globale d'ancrage territorial.</p> <p>Il est recommandé qu'il s'ouvre également aux trois autres axes du PNA.</p>
Enjeux et caractère opérationnel du projet	7	Objectifs du PRAD ou équivalent	<p>Structuration de l'économie agricole et alimentaire</p> <p>Maintien et partage de la valeur sur le territoire</p> <p>Développement de l'agriculture sur un territoire et consolidation de filières territorialisées</p>	<p>Il répond aux objectifs du plan régional de l'agriculture durable mentionné à l'article L. 111-2-1 du code rural et de la pêche maritime, ou équivalent. La circulaire DGPAAT/SDBE/C2011-3042 du 23 mai 2011 détaille les objectifs attendus des PRAD</p>

Enjeux et caractère opérationnel du projet	8	Transversalité de la démarche	Prise en compte des différentes fonctions du systèmes alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise la synergie	Il prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie. Au moins deux champs thématiques devraient être investis par le projet. L'implication de différentes catégories d'acteurs est gage de transversalité mais n'est pas suffisante. Un pilotage au plus haut niveau politique et technique permet de favoriser cette transversalité ainsi que l'appui sur un document de gestion territoriale (cf. engagement des partenaires).	
	9	Projet de territoire intégré		Il est cohérent avec les politiques publiques nationales agricole et alimentaire (L1 du CRPM) et territoriales concernées (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, schéma de cohérence de territoire, plan de massif, etc.).	
Gouvernance et gestion du projet	10	Pérennité du projet		Pour évaluer la pérennité, il convient de tenir compte des acteurs impliqués, de l'existence d'un document-cadre ou d'une délibération inscrivant le projet dans la durée, des outils de gouvernance mis en place ou programmés pour animer et évaluer le projet. Le soutien politique et la mobilisation de moyens financiers adéquats constituent également des indicateurs pour évaluer ce critère. La présence d'un dispositif d'évaluation formalisé et doté de moyens est un élément important pour évaluer si le projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.	
Gouvernance et gestion du projet	11	Évaluation de l'impact sur le territoire et démarche d'amélioration continue		La qualité et la pertinence des indicateurs de suivi proposés sont des éléments indispensables pour mesurer l'impact sur le territoire des actions proposées. La présence d'un dispositif d'évaluation formalisé et doté de moyens est également un élément important pour évaluer si le projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.	

ANNEXE SCHEMA SYNTHETIQUE DES OUTILS

